

# GDS info

RHÔNE-ALPES

L'action sanitaire ensemble

GDS

01

07

26

38

42

69

LES SAVOIE



Dossier

GDS de Rhône-Alpes,  
les programmes sanitaires communs

3	Éditorial
4	Le Conseil d'Administration
5	L'équipe du GDS de la Loire
6	Plans et Aides Financières
9	Toxoplasmose - Une cause d'avortements chez les petits ruminants
10	Nouveautés IBR - Arrêté ministériel : en route vers l'éradication !
12	FMSE - Les GDS gèrent l'adhésion à la section ruminants
13	Matériel d'élevage - Stratégie et évolution de la filiale des GDS
14	FCO - Les impacts sanitaires et économiques
16	Accueil à la ferme - Prévenir les maladies transmissibles à l'homme
18	Ehrlichiose Bovine - Une maladie transmise par les tiques
19	Boiteries bovins - La maladie de Mortellaro
20	Règlementation équine - Le registre d'élevage
22	Production porcine - Usage des antibiotiques : l'ère de la sortie
23	Volailles - Biosécurité : ce qu'implique le nouvel arrêté
<b>25</b>	<b>Dossier : les programmes sanitaires communs</b>
38	En région PACA - Enquête Border Disease
40	Elevage piscicole - Les vaccins au service de la prévention sanitaire
41	La formation continue des éleveurs
42	Les Services et Actions du GDS de la Loire
43	Avortements - réglementation et analyses complémentaires
44	Prophylaxies et Introductions : ce qu'il faut faire
46	Tarifs des Prophylaxies campagne 2016/2017
47	Adresses utiles

## Les programmes sanitaires communs

**P. 26&27** Visites jeunes installés

**P. 30&31** Travail sur la besnoitiose

**P. 34** Plan de lutte contre varroa (apiculture)

**P. 36&37** Formations éleveurs

**P. 28&29** Programme de lutte BVD

**P. 32&33** Statuts sanitaires petits ruminants

**P. 35** Sécurité sanitaire des laits



**GDS**  
Rhône-Alpes

*Nous avons voulu cette année dans notre magazine, rappeler les actions des GDS car, malgré des moyens souvent limités, l'ambition de nos structures est à la hauteur des enjeux sanitaires de nos élevages. Ces actions sont maintenant pour la plupart construites en Rhône-Alpes, et déclinées ensuite dans les départements.*

*Il en va ainsi par exemple du plan régional de lutte contre la BVD ou des mesures contre la besnoitiose dans le secteur bovin, de la démarche sur les statuts sanitaires pour les éleveurs de petits ruminants, ou encore de la surveillance du petit coléoptère de la ruche et du plan de lutte contre varroa dans le secteur apicole... Ces actions sont possibles et pertinentes car la très grande majorité des éleveurs sont unis au sein des GDS. Il est essentiel de le rappeler : le sanitaire n'a de sens qu'« ensemble », car il n'a d'effet qu'avec une action collective.*

*Au niveau national, le plan d'éradication de l'IBR est en ordre de marche avec les premières mesures applicables dès l'automne et une attente forte des éleveurs d'arriver à bout de cette maladie. Les GDS l'ont compris, là est tout l'enjeu de ce plan.*

*La vie de notre réseau est importante. Les GDS de Rhône-Alpes ont mené une réflexion de fond ces derniers mois pour envisager l'avenir de nos structures avec des moyens de plus en plus contraints et des cheptels qui diminuent, alors que les dangers sanitaires sont toujours bien présents, la crise de la FCO en est malheureusement la preuve. Face aux nouvelles régions administratives, nous avons aussi besoin d'affirmer notre identité et nos projets. Nous devons aussi être force de proposition face aux évolutions nationales.*

*Vous trouverez donc dans ce fascicule, suivant les espèces, l'essentiel des actions concertées au niveau régional. Dans la mesure où vous êtes concernés, n'hésitez pas à contacter votre équipe départementale. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour le travail quotidien - vous savez ces choses qui ne se voient pas mais qui fonctionnent...*

■ Etienne FAUVET, président de GDS Rhône-Alpes ■



David Duperray, président du GDS de la Loire ▲

# Le conseil d'administration du GDS de la Loire

## Administrateurs élus

BERNE	Jean-Pierre		BOURG ARGENTAL
BOUARD	Hervé		ST LAURENT LA CONCHE
CHARGUERAUD	Christian	Vice-Président	MABLY
CLAIR	Stéphane		ST SIXTE
DUPERRAY	David	Président	ST CYR DE VALORGES
FONTIMPE	Vincent		PRECIEUX
FORESTIER	Jean-Luc		LE CROZET
GRANGE	Alain	Secrétaire Général	NOAILLY
GRANOTTIER	Sylvie		ST CHAMOND
JOANDEL	Sébastien		MONTVERDUN
JOURLIN	Serge	Membre du Bureau	SOUTERNON
PONCET	Franck	Vice-Président	CHAZELLES/LYON
THIOLIERE	Cédric		ST HILAIRE CUSSON LA VALMITTE
TRANCHAND	Bernard	Vice-Président	CHUYER
VERMOREL	Roger	Trésorier	ST-GERMAIN-la-MONTAGNE
AUGIER	Marcel	Président d'Honneur	SAIL-les-BAINS

## Membres de Droit

BROSSE	Patrick	Représentant de l'Ordre des Vétérinaires	ST GALMIER
CHEVALIER	Loïc	Représentant JA	SAINT BONNET DES QUARTS
DEVOS	Jacques	Président Syndicat Vétérinaire	PANISSIERES
GARDON	Thierry	Représentant Confédération Paysanne	CREMEAUX
GEAY	Eric	Président du GTV	ST SYMPHORIEN DE LAY
LAFAY	Guy	Représentant FDSEA	VIVANS
VIAL	Raymond	Président de la Chambre d'Agriculture	ST MARTIN LA SAUVETE

## Sont invités

BERAUD	Michel	Président Section Apicole	PELUSSIN
BONNE	Bernard	Président du Conseil Départemental	SAINT-ETIENNE CEDEX
BOUCHUT	Léonard	Coopérative d'Elevage	ST DENIS SUR COISE
BOULON	Christian	Directeur du GDS	PRIVAS
BROSSE	Chantal	Conseil Départemental	CHAMPDIEU
CHOMIENNE	Gilles	Directeur EDE	
DE PONCINS	Arnaud	Section bovine FDSEA	ST CYR LES VIGNES
DEFONDS	Maurice	Chef de Service Santé Animale DDPP	SAINT ETIENNE Cedex 2
DUCHENE	Frédéric	Président ELVEA Rhône-Alpes	PANISSIERES
DUCHEZ	Michel	Représentant de Groupama	CHATELNEUF
DUCROS	Gérard	Représentant des éleveurs de Porcs	CHERIER
DUMAS	François	Chef de Service Adjoint DDPP	SAINT ETIENNE Cedex 2
DUMAS	Philippe	Président de la SICAREV	ST-SYMPHORIEN DE LAY
DUMAS	Pierre-Louis	Vétérinaire FEVEC	LA TOURETTE
FANGET	Denis	Président FEVEC	BOURG ARGENTAL
GUERSON	Nathalie	Directrice DDPP	SAINT-ETIENNE Cedex 2
JALABERT	Gérard	Section Ovine de la FDSEA	DARGOIRE
MATHEVET	Fabien	Président Section Caprine	ST HILAIRE CUSSON LA VALMITTE
MOREAU	Jean-Louis	Directeur Terana Loire	MONTBRISON CEDEX
Mr le Président		des Coopératives Laitières	LA TALAUDIÈRE
PONCET	Michel	Président de la commission élevage	ST ROMAIN LA MOTTE
ROBERT	Roland	Délégué Contrôle Laitier	VERRIERES EN FOREZ
ROCHE	Didier	Syndicat des Négociants en Bestiaux	BRIENNON
ROLLAND	Michel	Président Section Ovine	ST MARTIN LA SAUVETE
THEODORE	Philippe	Représentant DDT	SAINT ETIENNE CEDEX 1
THIZY	Dominique	Président Section Laitière FDSEA	PANISSIERES
VERPY	Guillaume	Service Agriculture CD	SAINT-ETIENNE CEDEX
WEBER	Chantal	Directrice GDS RA	Lyon cedex 07

Les membres de droit tout comme mes membres élus, votent, approuvent ou refusent les décisions et actions nouvelles au cours des conseils d'administration.

L'équipe du GDS de la Loire compte 10 salariés auxquels tout éleveur peut faire appel. Cette année 2016 fut marquée par quelques changements au sein de l'équipe.

# L'équipe du GDS de la Loire

Suite à la disparition d'Isabelle Soudant en octobre 2015, la direction a été reprise début 2016 par Christian Boulon qui est également directeur du GDS de l'Ardèche. Aline Lespinasse, technicienne depuis 2008, a quitté le GDS cette année, elle est remplacée par Jérôme Laleuf. Afin de faciliter le contact nous vous présentons les membres de cette équipe avec quelque unes de leurs missions.



## AU PREMIER RANG DE GAUCHE À DROITE :

- **Laurie Sekowski**, secrétaire : gestion des prophylaxies bovines, ovines et caprines, fil sanitaire.
- **Christine Massador** : assistante de direction – comptabilité
- **Fanny Terrier**, responsable technique : plans d'assainissements : BVD, salmonelles, listeria... - dossiers tuberculose – dossiers caisse coups durs.
- **Véronique Dhainaut**, secrétaire : cotisations, dossiers section apicole
- **Horia Derouiche**, secrétaire : secrétariat - dossiers de remboursements - suivi boucles BVD

## AU 2<sup>ÈME</sup> RANG DE GAUCHE À DROITE :

- **Jérôme Laleuf**, technicienne : gestion de l'IBR – concours - sections ovine et caprine - nouveaux installés - analyses d'eau.
- **Gaëtan Hamard**, technicien : plans d'assainissements : paratuberculose, besnoitiose, avortements...- gestion varron - dossiers caisse coups durs - formations éleveurs - analyses d'eau - DASRI.
- **Aurélié Bonhomme**, secrétaire technique : gestion de l'IBR
- **Myriam Zeni**, secrétaire : gestion des contrôles à l'introduction et ASDA (vertes et jaunes)
- **Christian Boulon**, Directeur du GDS - Communication - Groupes régionaux ou nationaux (section ovine de GDSRA, comité national besnoitiose...) ■

## Une équipe au service des éleveurs ▲

Chaque salarié participe à la mise sous pli quotidienne des passeports bovins et ASDA de naissance édités tous les jours par l'EDE. Entre 500 et 1 000 passeports sont envoyés quotidiennement.

Le GDS travaille en réseau avec les autres départements au niveau régional (GDS Rhône-Alpes) et au niveau national (Fédération GDS France). Cela permet de mutualiser des moyens et d'harmoniser les méthodes d'intervention pour répondre plus efficacement aux demandes des éleveurs.

Les actions techniques et plans de lutte, le département nous accompagne

# Plans sanitaires et aides financières



**GDS**  
Loire

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT



## Nouvelles boucles avec prélèvement BVD ▲

### BVD (B)

La BVD coûte trop cher aux éleveurs et peut avoir des conséquences cliniques importantes : retours en chaleur, avortements, diarrhées néonatales, veaux mal formés, veaux IPI (Infecté Permanent Immunotolérant). Aujourd'hui, dans la Loire, un cheptel bovin sur dix a été contaminé par la BVD ces dernières années. Le virus BVD se transmet par simple contact entre bovins. L'introduction d'un animal excréteur du virus (IPI ou virémique transitoire) est donc un risque à ne pas négliger car il peut suffire à contaminer votre cheptel. Pour limiter les risques, une analyse virologique et une quarantaine dans un local séparé sont obligatoires et indispensables lors des introductions.

**Plan de lutte :** le GDS vous propose des outils de surveillance, de prévention et de lutte contre la BVD. Avant toute chose, il est impératif de connaître le statut de son troupeau par rapport à la BVD. Plusieurs méthodes existent : les analyses sérologiques (sondages), le suivi des résultats sur le lait de tank, les boucles BVD (prélèvement de cartilage réalisé dès la naissance).

**Aides financières :** dans le cadre du plan, 50 % du montant HT des analyses. L'élimination des bovins IPI est indemnisée : 115 € pour un mâle laitier de moins de 2 mois, 215 € par bovin éliminé de plus de deux mois pour les mâles laitiers et de plus de 4 mois pour les veaux allaitants, 315 € par veau allaitant de moins de 4 mois. Enfin la surcotisation permet de bénéficier d'une aide supplémentaire de 155 €/bovin IPI éliminé.

**La boucle auriculaire de prélèvement BVD :** N'élevez plus de veaux IPI!!!

Elle permet la détection et l'élimination rapide des bovins IPI. Plus de 3<sup>e</sup> boucle à poser, depuis la nouvelle campagne de commande de boucles d'identification, le kit de prélèvement de cartilage pour analyse BVD est fixé sur une des boucles d'identification. Cette méthode permet à tous les éleveurs volontaires ainsi qu'à ceux qui sont en plan BVD de dépister leurs veaux, dès la naissance afin d'être certains de ne pas élever d'IPI, véritable réservoir à virus et non-valeur économique. Elle permet également de tester les veaux issus de vaches achetées gestantes et négatives à la PCR à l'achat. L'animal testé PCR négatif bénéficie de la garantie non-IPI (valable à vie). En revanche, un veau PCR positif devra obligatoirement être éliminé.

La pose des boucles auriculaires BVD ne nécessite pas de contention particulière et évite de prélever des animaux plus âgés donc plus vifs. L'éleveur réalise le prélèvement lui-même en bouclant le veau. Une fois le prélèvement réalisé, il est directement envoyé au laboratoire pour analyse. En cas de résultat positif, l'éleveur est averti rapidement par le GDS, son vétérinaire et le laboratoire, ce qui lui permet d'être très réactif et de ne pas élever de bovins IPI.

### TARIFS

	Elevage volontaire	Elevage en plan BVD
Prélèvement et envoi échantillon	1,94 € HT	1,94 € HT
Analyse (PCR)	7,50 € HT	7,50 € HT
Aides Conseil Départemental + GDS	3,30 € HT	5 € HT
<b>Coût pour l'éleveur</b>	<b>6.14 € HT</b>	<b>4.44 € HT</b>

*Si vous souhaitez vous engager dans cette démarche afin de recevoir un bon de commande spécifique boucles BVD ou pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter rapidement.*

■ Plan de lutte collectif Rhône-Alpes : voir P.28-29.

## IBR (B)

Le nouvel arrêté ministériel prévoit des mesures en vue de l'éradication de la maladie. Désormais les mesures de prophylaxie sont plus contraignantes pour les élevages non indemnes. Les règles de contrôles à l'introduction sont également modifiées.

■ *Tous les détails sur les nouvelles mesures P. 10-11*

## PARATUBERCULOSE (B, C, O)

Maladie d'origine bactérienne, elle entraîne des diarrhées importantes, un fort amaigrissement puis la mort. Elle est contagieuse, incurable et la mycobactérie est excrétée dans les fèces. La contamination a lieu lors des premiers mois de la vie et s'effectue par l'intermédiaire des bouses d'animaux contaminés (par exemple un veau peut se contaminer en tétant la mamelle de sa mère souillée par des bouses infectées). Les mycobactéries ont la particularité de se développer très lentement et les premiers signes de la maladie n'apparaissent pas avant l'âge de 2-3 ans au plus tôt.

**Plan de lutte :** dépistage des adultes (tous les ans), élimination des animaux positifs et mise en place de mesures sanitaires afin d'éviter la contamination des jeunes (hygiène au vêlage et des bâtiments, maîtrise des déjections...). L'entrée en plan se fait après une visite de l'éleveur conjointe éleveur - vétérinaire - GDS. La durée minimale d'un plan est de 4 à 5 ans, il pourra être arrêté après 2 résultats de troupeau négatifs.

**Aides financières :** 2/3 du montant HT des analyses - 215 € par bovin positif éliminé (+155 € si surcotisation) - 60 € par caprin positif éliminé.

**Garantie de cheptel en paratuberculose bovine :** Elle est indispensable en race limousine pour l'inscription au HBL. Elle peut aussi être intéressante pour un élevage en sortie de plan ou pour un élevage qui commercialise des animaux. Cahier des charges disponible sur demande. Aides 2016 = 2,60€ / analyses

## BESNOITIOSE (B)

La besnoitiose est une maladie parasitaire transmise par les mouches et les taons. Les symptômes sont peu évocateurs au début, il s'agit d'écoulements au niveau des yeux, de fièvre, d'œdèmes et enfin d'un épaissement marqué de la peau. L'animal va connaître un dépérissement général jusqu'à la mort. Si la maladie peut être traitée en début de phase, l'animal même guérit en apparence reste porteur à vie et donc très contagieux.

**Plan de lutte :** suite à cas clinique(s), dépistage l'ensemble des bovins du troupeau (plus de 6 mois) et élimina-

tion des positifs. Un dépistage peut aussi être proposé aux voisins de pâturage, afin d'éviter la propagation de la maladie.

**Aides financières :** 2/3 du montant HT des analyses - 215 € par bovin positif éliminé (+155 € si surcotisation).

■ *Plus d'informations sur la besnoitiose P.30-31*

## AVORTEMENTS (B, C, O)

Les analyses réglementaires et complémentaires, les aides financières...

■ *Retrouvez toutes les informations détaillées sur les avortements P.43*

## DIARRHÉE DES VEAUX (B)

Les diarrhées de veaux peuvent entraîner des pertes économiques considérables au sein de vos cheptels si rien n'est mis en place pour les prévenir. Et en fin de saison de vêlage, elles peuvent devenir systématiques si aucun moyen n'est mis en place pour maîtriser les facteurs de risque.

**Aides financières :** remboursement de l'antibiogramme nécessaire pour adapter rapidement le traitement de vos animaux malades. Contactez votre vétérinaire avant que ces diarrhées ne touchent trop de jeunes animaux de votre cheptel.

## SALMONELLOSE, LISTÉRIOSE (B, C, O, P) :

Il faut réagir vite en cas de salmonelles car les pertes peuvent être très importantes et cette bactérie est contagieuse à l'homme.

**Plan de lutte :** Une visite est très souvent organisée. Le pasteurisateur est installé si l'élevage fait du lait cru ou des fromages au lait cru. Protection avant tout !

**Aides financières :** 50 % de l'analyse si négative. Si confirmation : 100 % de l'analyse.

## CAISSE COUPS DURS (B, O, C, P)

Cette « caisse coups durs » peut apporter une aide financière à un élevage confronté à d'importantes mortalités liées à une même cause sanitaire à partir du moment où un diagnostic a été établi. Une réactivité rapide de l'éleveur et de son vétérinaire est un plus pour le dossier. Une visite d'élevage réalisée conjointement entre l'éleveur, son vétérinaire et le GDS est réalisée, l'examen du dossier est assuré par la commission « caisse coups durs » qui décide, au vu des différents éléments, d'attribuer ou non une aide. Certaines causes sont exclues de la caisse par son règlement intérieur : les accidents

(route, incendie, ...), les mortalités pour lesquelles un tiers responsable est identifié (malveillance, ...), les maladies réglementées indemnisées par l'Etat, les abatages d'urgence, .... Si vous êtes confrontés à un problème de mortalités importantes, n'hésitez pas à nous interroger.

## PARASITISME (B, O, C)

Pour une bonne gestion du parasitisme dans son élevage, la prévention est indispensable et passe par la réalisation d'analyses coprologiques et sérologiques

**Analyses :** douves et coprologies tous parasites en mélange ou en individuel, sur fèces ou sérum.

**Aides financières :** 2/3 du montant HT des analyses

## SAISIE TOTALE POUR CAUSE DE CYSTICERCOSE OU SARCOSPORIDIOSE (B)

Indemnité possible selon un barème fixé par le CA du GDS.

## STATUTS SANITAIRES DES TROUPEAUX CAPRINS ET OVINS

**Les maladies recherchées :** Paratuberculose - Fièvre Q - Chlamydie - CAEV (caprins) - Visna Maedi (ovins).

**Quels animaux prélever ?** 8 à 15 animaux (en fonction de l'effectif du troupeau) âgés de plus de 24 mois, pour recherche sérologique des quatre maladies. Ces analyses peuvent être réalisées sur les tubes prélevés à l'occasion de la prophylaxie annuelle.

**Aides financières :** 5/6 du montant HT des analyses (avec la participation de la région)

■ Plus d'informations sur les statuts sanitaires P 32-33

## CAEV (C)

Cette maladie entraîne des arthrites (« gros genou ») et des mammites. Elle a donc des conséquences économiques importantes dans les cheptels atteints. Une aide aux analyses est accordée en fonction des protocoles.

## PIÉTIN (O)

Le piétin est une infection de l'espace inter-digité du pied du mouton pouvant entraîner la perte de la corne de l'onglon. Il peut donc vite devenir un fléau pour votre élevage. Des aides peuvent être accordées pour la lutte contre cette maladie.

## AUJESZKY ET SDRP (P)

Même si les mesures obligatoires pour l'aujeszky sont allégées, pensez à demander la recherche du SDRP dans votre élevage. En plus de facilité de commercialisation, il est important de conserver un bon statut pour tous les élevages de porcs du département. Soutien financier : visite vétérinaire, prélèvements et analyses sur envoi de la facture au GDS.

## SECTION APICOLE : ACTIONS SANITAIRES APICOLES

- Programme Sanitaire d'Élevage (lutte contre le varroa) : commande de médicaments contre le varroa,
- Surveillance des maladies, des parasites et notamment du frelon asiatique,
- Diffusion d'information : édition de 4 bulletins d'information Sanit'info par an.

## LE KIT INTRODUCTION : ÉVITER L'INTRODUCTION DE NOUVELLES MALADIES (B)

Outre les contrôles d'introduction obligatoires, il est conseillé d'acheter dans des cheptels indemnes en IBR et de réaliser des analyses complémentaires grâce aux kits introduction (tableau ci-dessous). L'animal devra

être isolé dans l'attente des résultats. Cette mesure est d'autant plus indispensable s'il y a eu mélange d'animaux lors du transport. Enfin, la signature d'un billet de garantie conventionnelle au moment de la

vente, permet de rendre l'animal au vendeur en cas de résultat positif vis-à-vis d'autres maladies non concernées par la réhabilitation.

■ Les contrôles obligatoires à l'introduction P.45

	Maladies	Coût HT	Aides financières
Kit mâle (2 paramètres)	besnoitiose, paratuberculose	15€00	2/3 du montant HT
Kit femelle (3 paramètres)	besnoitiose, paratuberculose, néosporose	21€50	

La toxoplasmose est une maladie abortive des petits ruminants. Elle peut également toucher d'autres espèces et, est transmissible à l'homme.

## TOXOPLASMOSE

# Une cause d'avortements chez les petits ruminants



Il faut surveiller les populations de chats dans les étables ▲

La toxoplasmose est due à un parasite intra-cellulaire : *Toxoplasma gondii*. L'hôte définitif du cycle est le chat. Ce dernier excrète dans ses fèces des œufs pendant 1 mois après son infestation. Il est ensuite immunisé et n'est plus excréteur. Les œufs sont résistants jusqu'à 2 ans dans le milieu extérieur. Les ruminants se contaminent le plus souvent par ingestion d'aliments ou d'eau souillés par les excréments de chats parasités.

### DES SYMPTÔMES UNIQUEMENT EN CAS DE GESTATION

La maladie passe généralement inaperçue chez les adultes (hyperthermie). Pour les femelles gestantes, les conséquences de l'infestation varient selon le stade de gestation : mortalité embryonnaire au début, avortements et momifications au milieu, quelques avortements et des nouveau-nés faibles en fin de gestation. Une fois contaminés, les animaux acquièrent une immunité protectrice durable. Une femelle immunisée n'avortera pas en cas de nouvelle exposition au parasite. Il faut faire attention dans un troupeau sensible, où une infection peut engendrer beaucoup d'avortements.

### LE DIAGNOSTIC PASSE PAR DES ANALYSES EN LABORATOIRE

Pour rappel, dans le cadre de la surveillance de la brucellose des petits ruminants, les avortements sont à déclaration obligatoire à partir d'une série de 3 avortements sur une période de 7 jours. D'un point de vue clinique, la toxoplasmose n'a pas de signe spécifique sur les produits de l'avortement. Les analyses en labo-

ratoire sont donc indispensables pour un diagnostic de certitude. La PCR, qui recherche directement le parasite, est à privilégier. Elle est réalisée sur les organes de l'avorton (surtout l'encéphale). Mais, la répartition du parasite étant très hétérogène, un résultat négatif ne permet pas d'écarter la maladie, il faut multiplier les analyses (3 prélèvements) pour limiter le risque de faux négatifs. Une analyse sérologique, recherche d'anticorps, pour essayer de mettre en évidence une circulation récente du parasite, peut être un plus.

### ÊTRE VIGILANT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA CONSERVATION DES ALIMENTS

En cas de série d'avortements, il n'existe pas de traitement efficace. Le meilleur moyen de lutte reste la prévention avec la maîtrise générale de l'hygiène : en évitant la présence de chatons et en stockant les aliments à l'abri des nuisibles et des chats. La gestion sanitaire autour des mises-bas est également indispensable : isoler les femelles avortées et détruire les produits d'avortement. Il existe un vaccin uniquement pour les brebis.

■ Aurore Tosti ■

De nouvelles règles pour une reconnaissance européenne de notre plan de lutte contre l'IBR et une éradication de la maladie.



## NOUVEAUTÉS IBR

# Arrêté ministériel : en route vers l'éradication !

Marché aux veaux de Saint-Laurent-de-Chamousset ▲

Un travail conjoint entre GDS France et l'État a permis la publication au 31 mai 2016 d'un nouvel arrêté fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR).

### LES PRINCIPES

- Valoriser et sécuriser la qualification « indemne d'IBR » :
- les élevages avec historique favorable sont qualifiés « indemnes d'IBR » systématiquement.
  - Renforcer le dépistage dans les élevages « à risque » : contrôle renforcé en prophylaxie et contrôle « libératoire » avant la vente.
  - Limiter les risques de contamination liés aux mélanges

d'animaux.

- Éliminer vers l'abattoir les bovins positifs en IBR.

### DES MESURES ALLÉGÉES POUR LES ZONES FAVORABLES

Certains départements présentent une situation épidémiologique favorable. C'est-à-dire, que soit le taux de cheptels positifs y est inférieur à 1% soit le taux de nouveaux cheptels positifs est inférieurs à 0,2% pendant 2 années consécutives. Dans ces cas-là, les contrôles se font sur seulement 20% des bovins âgés de plus de 24 mois ou par analyse dans le lait.

Principales mesures applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2016

Pour le cheptel			Pour le bovin			
4 statuts	Prophylaxies	Contrôle libératoire	ASDA	Destination	Séparation des flux de bovins	Introduction (carte verte)
Indemne d'IBR	≥ 24 mois	Pas de contrôle	Verte	Elevages, engraissement ou abattoir	Circuit avec garantie IBR	Dérogation : cheptel d'origine "indemne d'IBR" + transport direct maîtrisé ou
En cours de qualification						Contrôle d'introduction 15-30 jours après l'arrivée du bovin
En cours d'assainissement	≥ 12 mois	Contrôle de tous les bovins 15 jours avant la date de sortie	Bovins positifs marqués (étiquette)	Engraissement ou abattoir pour les animaux positifs	Circuit sans garantie IBR	Les bovins positifs ne peuvent pas être introduits en élevages
Non conforme			Tous les bovins du cheptel marqués (étiquette)	Engraissement ou abattoir		Aucun bovin ne peut être introduit en élevage

## UN MARQUAGE DES ASDA, POUR UNE DESTINATION BIEN IDENTIFIÉE

Les cartes vertes des bovins positifs en IBR seront marquées à l'aide d'une étiquette. Ainsi, il sera plus facile d'identifier ces animaux, qui seront uniquement destinés à l'abattoir ou à un atelier d'engraissement en bâtiment fermé.

## SÉPARER LES FLUX

Que ce soit lors du transport, de rassemblements, de pâtures collectives, de pension ou de transhumance, tout bovin reconnu infecté d'IBR ne pourra pas être mélangé à des bovins de statut différent. Cette mesure limite toute nouvelle contamination.

## CHAQUE ÉLEVEUR EST DORÉNAVANT CONCERNÉ

Si la lutte structurée a commencé dans les années 90,

c'est dans un contexte européen qu'elle se généralise. Cette éradication va faciliter les circuits commerciaux, y compris pour les échanges et l'export, mais également alléger la prophylaxie.

## COMMENT M'Y PRENDRE POUR ÊTRE RAPIDEMENT QUALIFIÉ ?

Plusieurs recommandations peuvent vous être utiles :

- Éliminer les bovins positifs avant la prochaine campagne de prophylaxie.
- Acheter vos bovins dans les élevages qualifiés « indemnes d'IBR », sinon réaliser les contrôles d'introduction en attendant les résultats négatifs pour introduire les nouveaux animaux dans votre troupeau.
- Contacter votre GDS afin qu'il vous conseille et vous aide dans vos démarches.

■ Agnès Guillaume Gaye ■

**Allflex**



> Innovation  
> Excellence



Le FMSE est un fonds de mutualisation qui a pour objet l'indemnisation des agriculteurs lorsqu'ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux.

**FMSE**

## Les GDS gèrent l'adhésion à la section ruminants



© GDS Rhône-Alpes

### Les coûts d'immobilisation des animaux sont éligibles ▲

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, l'adhésion à un fonds agréé est obligatoire. Le FMSE est organisé avec une section commune à tous les agriculteurs, et une section spécialisée pour chaque secteur de production. La cotisation à la section commune est obligatoire. Pour 2016 elle est de 20€ par an et par exploitant, prélevés par la MSA. La section des éleveurs de ruminants a été créée début 2015. Elle a pour objet d'indemniser les préjudices provoqués par les maladies.

### PLUS D'UN MILLION D'EUROS D'INDEMNITÉS REVERSÉES EN 2015

Tous les éleveurs de ruminants professionnels peuvent adhérer volontairement à la section ruminants du FMSE. L'adhésion est gérée par les GDS. Le FMSE est financé à la fois par les agriculteurs, l'Etat et l'Union européenne.

Les maladies pouvant être indemnisées par le fonds sont celles classées en dangers sanitaires de première et de deuxième catégorie. Ainsi, les maladies potentiellement indemnisables sont entre autres : tuberculose, brucellose, FCO, ESB et tremblante, botulisme... L'indemnisation est financée à 35% par les cotisations et à 65% par les fonds publics.

En 2015, les cotisations FMSE ont permis de verser plus d'un million d'euros d'indemnités à près de 700 éleveurs pour les pertes dues à la FCO et à la tuberculose bovine.

### FONCTIONNEMENT DU FMSE

Si votre troupeau est touché par une de ces maladies et que vous êtes adhérent au FMSE, vous devez contacter

le GDS qui vous indiquera si votre demande est éligible à une indemnisation. Le GDS vous aidera ensuite à constituer votre dossier. Les indemnités tiennent compte des pertes réelles. Les coûts d'immobilisation ont été évalués par l'Institut de l'Elevage. Ils incluent l'alimentation, l'entretien et les soins vétérinaires. En cas de mortalité, la valeur des animaux est estimée à l'aide des cotations de France Agrimer. Les pertes de production sont calculées en faisant la différence entre la moyenne des volumes de production des années précédentes et la production de l'année du préjudice. Le coût des mesures de lutte est constaté sur facture.

■ Benjamin Deltour ■

Montant des cotisations FMSE 2016 par animal	
Espèces	Cotisation 2016
Par bovin	0,30 euros
Par ovin caprin	0,06 euros

### LES PERTES POUVANT ÊTRE PRISES EN CHARGE :

- Coûts d'immobilisation des animaux
- Pertes d'animaux dues à la mortalité
- Dépréciation des animaux
- Pertes de production dues à la morbidité des animaux
- Coûts liés aux mesures de lutte lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par l'Etat (ex : nettoyage/ désinfection)

Agrodirect, la filiale commerciale des GDS Rhône-Alpes entame en cette année 2016 une mutation en profondeur.

## MATÉRIEL D'ÉLEVAGE

# Stratégie et évolution de la filiale des GDS



2 000 articles référencés et 70 fournisseurs spécialisés ▲

### AGRODIRECT C'EST QUOI ?

Agrodirect est la filiale commerciale des GDS de Rhône-Alpes, mise en place pour apporter un service complémentaire aux éleveurs. La structure a pris la forme d'une SAS en 2003 par la volonté des GDS de l'Ain, de l'Ar-dèche, de l'Isère, de la Loire, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie. Elle est aujourd'hui présidée par Jean-Yves Bouchier, éleveur en Isère.

Spécialisée dans le petit matériel d'élevage et dans les produits de transformation fermière, la motivation quotidienne est d'apporter aux éleveurs un service supplémentaire venant compléter l'offre des Groupements de Défense Sanitaire.

La structure est aujourd'hui présente sur internet [www.agrodirect.fr](http://www.agrodirect.fr) et vend aussi par catalogue.

### LES PRODUITS VENDUS

AgroDirect est généraliste, distributeur multi-gamme. Celles-ci sont :

Transformation fermière – Clôture – Equipement de l'exploitation – Identification – Nutrition – Soins aux animaux – Traite – Gestation/Vélagage – Veaux – Ovins/Caprins – Vêtements/Chaussants – Hygiène – Nuisibles.

Plus de 2 000 articles sont référencés, avec 70 fournisseurs spécialisés dans des domaines distincts.

### LES PERSPECTIVES

Agrodirect entame une véritable mutation pour l'année à venir.

En septembre 2016, une personne en apprentissage technico-commercial a rejoint la société afin de dévelop-

per les actions sur le terrain. Elle a pour mission de conseiller et d'orienter les éleveurs dans leurs investissements en petit matériel. Toujours dans l'esprit de service, elle est capable d'apporter des réponses techniques et commerciales dans le but de proposer le meilleur produit au prix le plus juste.

La seconde évolution notable est la refonte du site internet de vente en ligne qui doit aboutir d'ici la fin de l'année 2016. La volonté affichée est de gagner en visibilité pour toucher le maximum d'éleveurs, et apporter un service facile d'utilisation. Ce site, optimisé pour les smartphones, est conçu pour vous faire gagner du temps, aussi bien dans l'achat, que dans les possibilités de livraison (point relais, la poste ou transporteur).

### LA FINALITÉ ?

Grâce à ces leviers, Agrodirect entend se développer afin de permettre aux éleveurs de continuer d'accéder à un service de vente de qualité répondant aux orientations et à la philosophie de leur GDS.

■ Nicolas Jullien-Chalon ■



Maladie à déclaration obligatoire, la FCO n'affecte ni l'Homme ni la qualité des denrées, mais les répercussions sont importantes pour l'élevage.

## FIÈVRE CATARRHALE OVINE

# Les impacts sanitaires et économiques



© G. Bosquet - SNGTV

### Œdème de la face ▲

La fièvre catarrhale ovine encore appelée « Bluetongue » (maladie de la langue bleue) est une maladie infectieuse d'origine virale strictement animale affectant toutes les espèces de ruminants, majoritairement les moutons. Elle peut également affecter les bovins, les chèvres et d'autres ruminants sauvages. La transmission se fait presque exclusivement par piqûre de très petits moucheron (du genre Culicoïdes). Le maintien du virus pendant les périodes hivernales (périodes d'inactivité vectorielle) montre, par ailleurs, que le virus peut persister à partir de réservoirs de ruminants et/ou d'insectes infectés.

### DES CONSÉQUENCES SANITAIRES ET COMMERCIALES

La FCO est répertoriée dans la liste des maladies du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et doit, à ce titre, faire l'objet d'une déclaration obligatoire. Son apparition sur un territoire entraîne des restrictions commerciales sévères qui concernent les animaux des espèces sensibles à la maladie (ovins, bovins, caprins principalement) ainsi que leur semence, ovules et embryons.

Provoquant des retards de croissance et des pertes de poids chez les animaux malades, la mort de certains animaux et des avortements chez les femelles infectées, cette pathologie engendre d'importantes pertes économiques pour les éleveurs. De plus, chez les ovins, la mortalité varie entre 2 et 30% en moyenne mais peut aller jusqu'à 70%. Un des impacts zootechniques majeurs de la FCO est une perte de performance de la reproduction. La FCO augmente, d'une part, le risque

d'infertilité chez le mâle et, d'autre part, perturbe la gestation (mortalité embryonnaire ou fœtale).

### LUTTE ET PRÉVENTION

Les principales mesures passent par une surveillance accrue, la limitation de la circulation des animaux dans les zones touchées et par la vaccination. La lutte contre les vecteurs, par la désinsectisation des animaux et de leur environnement, permet de limiter les populations de culicoïdes. Bien que contraignantes pour l'éleveur et représentant un coût élevé, ces mesures sont indispensables pour limiter l'extension de la maladie et retrouver un statut favorable.

■ Gaëtan Hamard ■

### DES SYMPTÔMES PAS TOUJOURS SPÉCIFIQUES

Ovins	Bovins
Forte fièvre (42°C)	Croûtes et ulcères nasaux
Salivation excessive	Salivation
Ulcères et croûtes (nez, bouche, langue)	Fièvre
Enflure de la face	Conjonctivite
Perte d'appétit	Perte d'appétit
Fatigue	Ecoulement nasaux clairs
Congestion, rougeur des muqueuses	Fatigue
Boiteries	Rougeur et ulcères des trayons
Congestion de la bouche (langue bleue)	Boiteries et enflures des membres

# Bluetongue

Restricted zones\* as of 10 May 2016

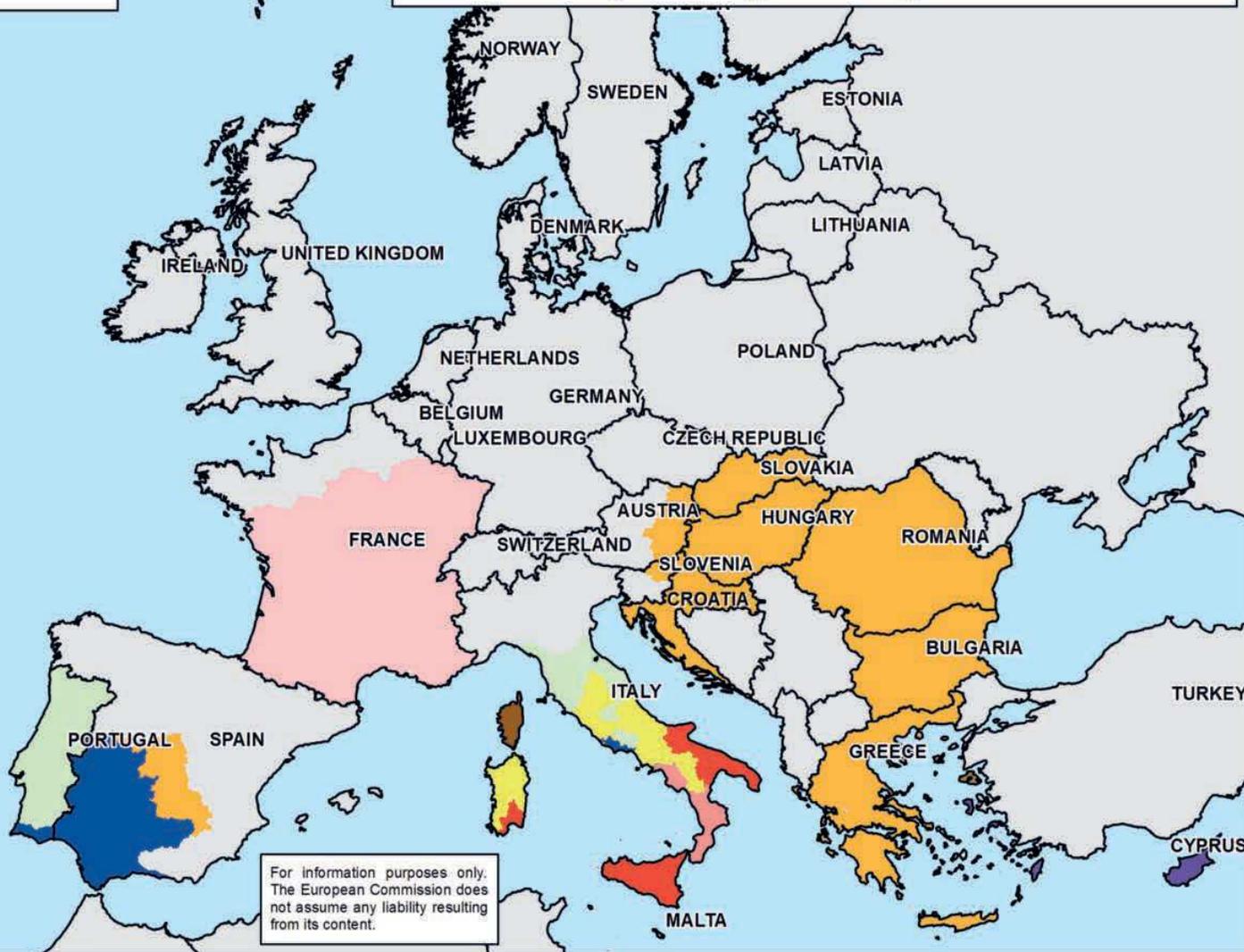
This map includes information on the bluetongue virus serotypes circulating in each restricted zone, which permits, for the purposes of Articles 7 and 8 of Regulation No 1266/2007, the identification of the restricted zones demarcated in different Member States where the same bluetongue virus serotypes are circulating.

## Zone (serotypes)

- F(8)
- G (1,2,4,16)
- I(1,4)
- J (1)
- T (1,2,4,8,16)
- X (4,16)
- Z (1,16)
- A2 (1,2,16)
- A3 (4)
- A4 (1,4,8,16)
- A6 (1,4,16)

\* as defined in Article 2 (d) of Commission Regulation No 1266/2007: geographic areas where surveillance and/or protection zones have been demarcated by the Member States in accordance with Article 8 of Council Directive 2000/75/EC.

For information purposes only. The European Commission does not assume any liability resulting from its content.



- il existe 24 sérotypes différents dans le monde. Le pouvoir pathogène du virus varie considérablement d'une souche à l'autre.  
 - En France, un foyer de FCO dû au virus BTV-8 a été détecté en septembre 2015, six ans après le dernier cas détecté. La surveillance mise en place a ensuite permis de détecter de nombreux foyers sur le territoire. Cette épizootie est caractérisée par une faible circulation virale, induisant très peu de signes cliniques.

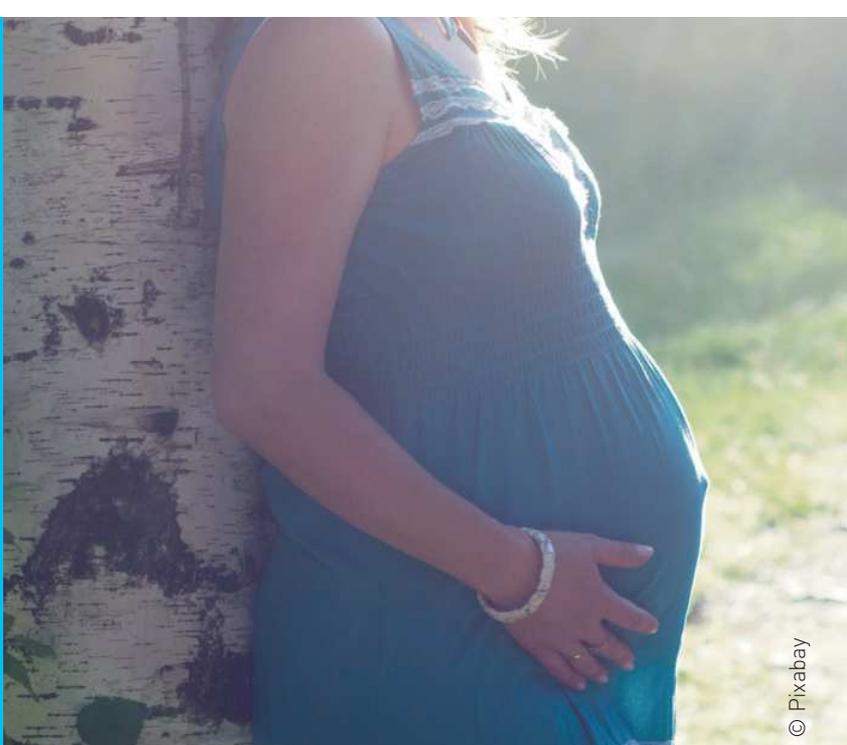
## La FCO en Europe. ▲

Source : [http://ec.europa.eu/food/animals/docs/ad\\_control-measures\\_bt\\_restrictedzones-map.jpg](http://ec.europa.eu/food/animals/docs/ad_control-measures_bt_restrictedzones-map.jpg)

Les ruminants peuvent transmettre des maladies à l'homme. Des mesures d'hygiène permettent de limiter le risque de contamination des visiteurs en élevage.

## ACCUEIL À LA FERME

# Prévenir les maladies transmissibles à l'homme



**Les femmes enceintes sont particulièrement à risque ▲**

Les ruminants d'élevage sont susceptibles d'être porteurs de maladies transmissibles à l'homme ou « zoonoses ». Ces maladies peuvent être transmises aux éleveurs et aux intervenants réguliers en élevage, mais aussi aux visiteurs occasionnels. Ces derniers constituent une population fragile, car le plus souvent peu habituée à l'environnement rural.

### LES FEMMES ENCEINTES SONT PARTICULIÈREMENT FRAGILES

Nous ne sommes pas tous égaux face au risque d'exprimer une maladie d'origine animale. Le risque est principalement fonction de l'état de santé des personnes ainsi que de leurs habitudes d'hygiène. La plupart des zoonoses passent inaperçues sur des individus en bonne santé. Ces mêmes maladies seront beaucoup plus graves chez les femmes enceintes, les jeunes enfants et les personnes immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques.

### LA BASE DE LA PRÉVENTION, C'EST L'HYGIÈNE

La prévention de la transmission de zoonoses passe tout d'abord par l'isolement des animaux malades ou porteurs de lésions cutanées, afin qu'ils ne puissent pas être en contact avec les visiteurs. Cependant, des animaux apparemment sains peuvent être également porteurs d'une maladie transmissible à l'homme. Il faut donc mettre à disposition des visiteurs un point d'eau pour se laver les mains au savon à l'entrée et à la sortie du bâtiment. Enfin, il faut interdire la consommation de cigarettes ou d'aliments dans le bâtiment pour limiter le

risque d'ingestion ou d'inhalation de germes issus des animaux (pelage, salive, sécrétions....).

### CAS DES AVORTEMENTS

La fièvre Q et la chlamydie se transmettent par voie respiratoire, par inhalation de poussières contenant des corps bactériens en suspension. Durant la période des mises bas, la charge bactérienne est maximale dans les élevages infectés, plus particulièrement chez les petits ruminants ou la reproduction est groupée. Il faut donc limiter au maximum les visiteurs pendant les mises bas et interdire l'accès du bâtiment aux femmes enceintes. En cas d'épisode d'avortements, les visites devront être arrêtées et des recherches complémentaires effectuées pour rechercher l'origine des avortements.

■ Benjamin Deltour ■

### QUELQUES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

**Sécuriser le parcours de visite :** balisage, consignes de sécurité claires, identifier les zones ou les objets interdits

**Prévoir des mesures d'hygiène :** proposer un point de lavage des mains ou à défaut mettre à disposition des visiteurs une solution hydro-alcoolique, fournir des sur-bottes jetables, stocker le fumier à l'écart du parcours emprunté par les visiteurs.

**Gérer les animaux à risque :** placer les animaux malades dans une infirmerie non accessible aux visiteurs. Lors d'avortements en série, faire rechercher les causes par votre vétérinaire et arrêter les visites dans l'attente de résultats favorables.



**AGRO DIRECT**

**Filiale  
commerciale  
des GDS  
Rhône-Alpes**



**Soins aux animaux**



**Transformation  
fermière**



**Equipement  
exploitation**



**Hygiène**



**Contention**



**Traite**

**spécialisé  
en vente par  
correspondance  
notamment via  
[www.agrodirect.fr](http://www.agrodirect.fr)**

**Plus de 3000  
produits  
référéncés**

**09 74 50 85 85**



**Nutrition  
Allaitement**

Aussi appelée « fièvre des pâturages », l'ehrlichiose est présente dans de nombreux départements et est également diagnostiquée chez l'homme sous le nom « d'anaplasmose humaine ».

## EHRlichiose BOVINE

# Une maladie transmise par les tiques



Pâture en lisière de forêt à risque vis-à-vis des tiques ▲

L'ehrlichiose bovine est une maladie bactérienne transmise par les tiques. Dans beaucoup de troupeaux contaminés, il n'y a pas de symptômes. Mais si les animaux sont contaminés pour leur première fois, à une période plus « sensible » ou « fragile » de leur vie, les effets sont conséquents : fièvre supérieure à 40°C, chute de la production laitière (pour les bovins laitiers), pneumonie et parfois avortements. Sur quelques animaux, il peut aussi être observé de gros paturons, mais ce signe caractéristique ne se manifeste que rarement. L'ehrlichiose entraîne une baisse des défenses immunitaires (infection des globules blancs) et peut donc également favoriser l'apparition d'autres maladies (fièvre Q, piroplasmose...).

### UN DIAGNOSTIC NÉCESSAIRE PAR ANALYSE DE SANG

La suspicion repose sur le contexte épidémiologique : saison, changement de pâturage, introduction d'animaux ou regroupement dans une parcelle infestée sur laquelle le troupeau « autochtone » ne présente pas de signes d'ehrlichiose. Les symptômes étant peu spécifiques, seules des analyses permettent un diagnostic avec certitude. Dans les 3 premiers jours de la maladie, la détection directe de la bactérie peut se réaliser par PCR sur le sang. Après une semaine d'évolution minimum, la sérologie permet de mettre en évidence le « passage » de la bactérie dans un effectif (animaux convalescents ou vaches d'un lot ayant avorté).

### MAÎTRISER LES CONTACTS TIQUES/BOVINS

Le contrôle de la maladie est difficile et repose sur la gestion des contacts entre les tiques et les bovins :

- Dans les zones contaminées, il sera fait en sorte de laisser les génisses se contaminer pour obtenir une immunisation.
- En cas d'apparition de la maladie, la prévention en urgence passera par le traitement de tout le lot avec un produit efficace sur les tiques. Ensuite, ne seront traités que les animaux à risque, notamment les nouveaux introduits.
- Maintenir un niveau de pression infectieuse maîtrisable par les défenses immunitaires demande une limitation des contacts hôtes-vecteurs grâce à des mesures agroenvironnementales : débroussaillage raisonné, recul des clôtures électriques avec nettoyage des zones entre la clôture et la haie ou le bois...

La lutte contre les tiques peut être nécessaire en urgence, mais ne doit pas être systématique et utilisée avec prudence, pour ne pas rompre l'équilibre. Toute modification des milieux conduit à l'émergence et la résurgence de la maladie.

■ Gaëtan Hamard ■

### ZOONOSE

*En France, seuls quelques cas d'anaplasmose ont été diagnostiqués chez l'homme. La maladie se traduit par « un syndrome grippal estival » et est aussi transmise par les tiques.*

La dermatite digitée n'épargne aucune race. Connaître son statut vis-à-vis de cette maladie permet d'éviter de l'introduire ou de mieux prévenir et soigner les boiteries.

## BOITERIES BOVINS

# La maladie de Mortellaro



©Laurent Thomas

### Lever le pied pour identifier les lésions ▲

Décrite par Mortellaro en 1974, la dermatite digitée se propage en France depuis les années 80. Provoquée par plusieurs bactéries dont des spirochètes, elle s'exprime dans sa forme « classique » à l'arrière du pied, entre les 2 talons et les ergots, par une lésion cutanée ronde, de 1 à 2 cm de diamètre, granuleuse « aspect fraise », dépilée avec quelques poils hirsutes, et bordée d'un liseré blanchâtre. A l'origine d'une boiterie aiguë et sévère, une simple pression sur la lésion provoque une réaction de douleur intense.

### UNE MALADIE FACILE À REPÉRER

Dans des conditions favorables (sensibilité génétique, station debout des vaches prolongée, humidité des sols, zéro-pâturage, immunodépression), la maladie se développe sous cette forme de façon rapide et par vagues successives. La maladie est très invalidante, mais facile à identifier. Les stratégies de traitement et de prévention étant lourdes (pulvérisation, pédiluves...), la maîtrise des facteurs de risque doit être abordée (parage, logement, ventilation, conduite d'élevage, alimentation...).

### DES COMPLICATIONS DUES À DIFFÉRENTS FACTEURS

Des formes « atypiques » peuvent compliquer de légères lésions du pied en boiteries sévères. Lorsque dans un élevage le germe est présent mais que tous les facteurs de risque ne sont pas réunis (race moins sensible, pâturage, pieds secs...), la maladie ne se déclare qu'en profitant de situations favorables. On l'observe alors sous forme de complication d'une limace, d'un décollement

de ligne blanche, d'une cerise, d'un ulcère de la sole, etc...

Ces formes, de plus en plus fréquemment observées, rendent le traitement de la boiterie plus complexe. Il doit nécessairement associer un parage et un traitement antibiotique local (les traitements antibiotiques injectables ne sont pas efficaces). C'est pourquoi connaître son statut vis-à-vis de la maladie de Mortellaro est indispensable pour mieux appréhender ses problèmes de boiteries ou faire d'autant plus attention aux introductions si l'on a la chance d'être indemne.

L'identification des lésions ne peut être effectuée qu'en levant les pieds, soit par le pareur ou le vétérinaire, soit après avoir suivi une formation adéquate.

■ Sébastien Léger, docteur vétérinaire ■



©Dr Debeauvais Yves

### Lésion aiguë ▲

Le registre d'élevage est utile pour le suivi sanitaire des équins. C'est un élément essentiel dans la connaissance de leurs mouvements.

## RÈGLEMENTATION ÉQUINE

# Le registre d'élevage



Un outil complet pour la gestion du sanitaire ▲

Tout détenteur d'équidé se doit de tenir un registre d'élevage, quel que soit le nombre d'animaux présents et leur utilisation et ce, même si les équidés dont il a la charge sont écartés de la chaîne alimentaire. L'arrêté du 5 juin 2000 "fixe les modalités selon lesquelles doit être tenu un registre d'élevage [...] pour tous les animaux des espèces dont la chair ou les produits sont susceptibles d'être cédés en vue de la consommation". Cela concerne donc les espèces chevalines, asines et leurs croisements car leur chair peut être consommée par l'homme. Ce document doit être conservé pendant cinq ans.

### SON UTILITÉ

Le registre d'élevage comporte plusieurs chapitres permettant de synthétiser les informations essentielles relatives au lieu de détention, de suivre les mouvements des équidés, les soins et l'entretien qui leur sont apportés, et de tracer les interventions vétérinaires (médication).

- Fiche synthétique des caractéristiques de l'exploitation et de son encadrement zootechnique, sanitaire et médical, établie pour chaque espèce d'animaux
- Suivi chronologique des mouvements des animaux
- Suivi chronologique de l'entretien des animaux, des soins apportés et des interventions vétérinaires

### UN OUTIL D'ENQUÊTE

En cas d'épidémie, les autorités sanitaires peuvent alors recenser les équidés présents sur le lieu ainsi que leurs mouvements. En identifiant les chevaux en contact avec l'individu malade, des mesures sanitaires peuvent être mises en place afin de limiter la contagion et d'informer

les personnes concernées des précautions sanitaires à mettre en œuvre.

### UN OUTIL DE SUIVI DE LA SANTÉ

Le registre d'élevage est la mémoire de la santé de tous les équidés hébergés sur l'exploitation.

C'est sur cet historique que s'appuiera le vétérinaire pour faire son bilan sanitaire d'élevage en dégageant les pathologies majeures ou les plus fréquentes dans l'établissement, puis en mettant en place des actions de maîtrise de ces pathologies formalisées dans des protocoles de soin.

Au-delà de l'aspect réglementaire, le registre d'élevage est un outil à part entière dans la gestion de la santé des équins.

■ Carole Bonnier ■

### QU'APPELLE T'ON UN DÉTENTEUR D'ÉQUIDÉS ?

*Toute personne physique ou morale qui a la garde des équidés, à titre permanent ou temporaire. Ce détenteur peut être aussi bien un particulier qu'un professionnel et ne doit pas être confondu avec le propriétaire des chevaux détenus.*



**UNE PROTECTION  
COMPLÈTE ET PERSONNALISÉE**



**JE SÉCURISE  
L'ACTIVITÉ DE  
MON EXPLOITATION**

Céréaliers, éleveurs, viticulteurs... Le contrat Référence prend en compte les spécificités et les risques de votre filière. Vous bénéficiez d'une couverture personnalisée de vos biens agricoles, de votre responsabilité civile et de vos pertes d'exploitation. Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic sur mesure et gratuit.

**Assurance Référence**  
à retrouver sur [groupama-agri.fr](http://groupama-agri.fr)

Pour les conditions et limites des garanties, se reporter au contrat.



**Groupama**

Tous les indicateurs et les enquêtes l'attestent, la prescription des antibiotiques sort du champ de l'utilisation systématique. Les bonnes pratiques adoptées par les éleveurs et leurs conseils vétérinaires portent leurs fruits.

## PRODUCTION PORCINE

# Usage des antibiotiques : l'ère de la sortie



**-27 % d'utilisation d'antibiotiques sur les 5 dernières années en France ▲**

Devenue un enjeu de santé publique, l'antibiorésistance fait l'objet depuis 2012 d'un plan d'action du ministère de l'agriculture nommé « Ecoantibio 2017 ». Son objectif : une réduction de 25 % de la consommation d'antibiotiques sur 5 ans. En la matière, la production porcine est donc bonne élève !

### QU'ON EN JUGE, TEXTES À L'APPUI !

Octobre 2014, l'Anses, conclut que l'exposition des porcs aux antibiotiques a diminué de 27,7 % sur les 5 dernières années, la tendance s'infléchissant légèrement (-4 %) par rapport au rythme stupéfiant (-9 %) des 3 années précédentes. Elle annonce dans le même temps que la résistance aux antibiotiques s'est amoindrie, notamment pour la colistine !

L'Esvac européen place la France, toutes espèces confondues, sur la deuxième marche du podium de la déflation des consommations anti-microbiennes pour la période 2010-2012.

Les progrès affichés se poursuivent et les efforts sont maintenus, voire renforcés. Sur le germe E.Coli, représentant la majorité des demandes d'antibiogrammes, la sensibilité à l'amoxicilline est stable : 43 % des E.Coli y sont sensibles, tous animaux et toutes pathologies confondus, souligne le Resapath dans son bilan de 2014 (39 % en pathologie digestive du porcelet).

La sensibilité à l'association amoxicilline-acide clavulanique affiche, elle, une progression plus marquée : + 16 points depuis 2006, à 86 %.

Les niveaux de sensibilité d'E.Coli à la tétracycline, à l'association triméthoprim-sulfamides restent les moins élevés (< 50 %) tout en présentant, toutefois, une progression significative.

Quant aux quinolones, leur résistance est en faible retrait mais reste significative. A noter : la résistance à la gentamicine est globalement à la hausse, pour autant, la légère diminution amorcée en 2013 se poursuit (-5 points entre 2012 et 2014), note le Résapath.

En ce qui concerne plus particulièrement les céphalosporines de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> générations, l'exposition des porcs a diminué de 36,8 % entre 2013 et 2014. Au total, entre 2010 et 2014, cette exposition a diminué de 78,2 % grâce à l'initiative de notre filière porcine pour une restriction volontaire de l'utilisation de ces molécules.

Cette prise de conscience de la problématique de l'antibiorésistance a pu se mettre en place grâce aux changements des pratiques des éleveurs et des professionnels de la santé animale. Seule une remise en cause permanente permet de progresser.

■ Cécile Michon ■

L'arrêté ministériel de février 2016, relatif aux mesures de biosécurité en élevage de volailles est applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## VOLAILLES

# Biosécurité : ce qu'implique le nouvel arrêté



© Aurore Tosti

### Les parcours font partie intégrante du plan de biosécurité ▲

Désormais, tout détenteur de volailles doit définir un plan de biosécurité pour l'ensemble de son exploitation.

Ce plan doit comprendre :

- un plan de circulation qui délimite le site d'élevage, les unités de production, les zones de stationnement, le sens de circulation,
- un registre du personnel en précisant leurs fonctions ; seules les personnes indispensables à l'exploitation peuvent entrer dans les unités de production,
- un plan de gestion des flux qui définit dans le temps et l'espace un circuit entrant et un circuit sortant des animaux, du matériel, des intrants...,
- un plan de nettoyage, désinfection et vide sanitaire du matériel, des équipements, des bâtiments et des parcours,
- un plan de traçabilité des épandages,
- un plan de lutte contre les nuisibles,
- une traçabilité des interventions,
- les bons de livraison d'aliments et les bons d'enlèvement des cadavres,
- une traçabilité par unité de production,
- un plan d'autocontrôle sur la mise en œuvre de ce plan de biosécurité.

### QUELQUES DÉFINITIONS

On entend par unité de production, toute ou partie de l'exploitation complètement indépendante de toutes les autres unités de production du même établissement en ce qui concerne sa localisation et les activités routinières de gestion des animaux. Concrètement, chaque unité est clairement délimitée des autres, l'entrée se fait par un

sas sanitaire, le matériel doit être nettoyé et désinfecté entre chaque unité de production, les animaux ne doivent pas passer d'une unité de production à une autre.

La conduite en bande unique devient obligatoire au sein de chaque unité de production. Une bande unique correspond à un lot de même espèce, sans mélange de palmipèdes avec une autre espèce, à un stade physiologique homogène et introduit sur une même période au sein d'une unité de production, après un vide sanitaire.

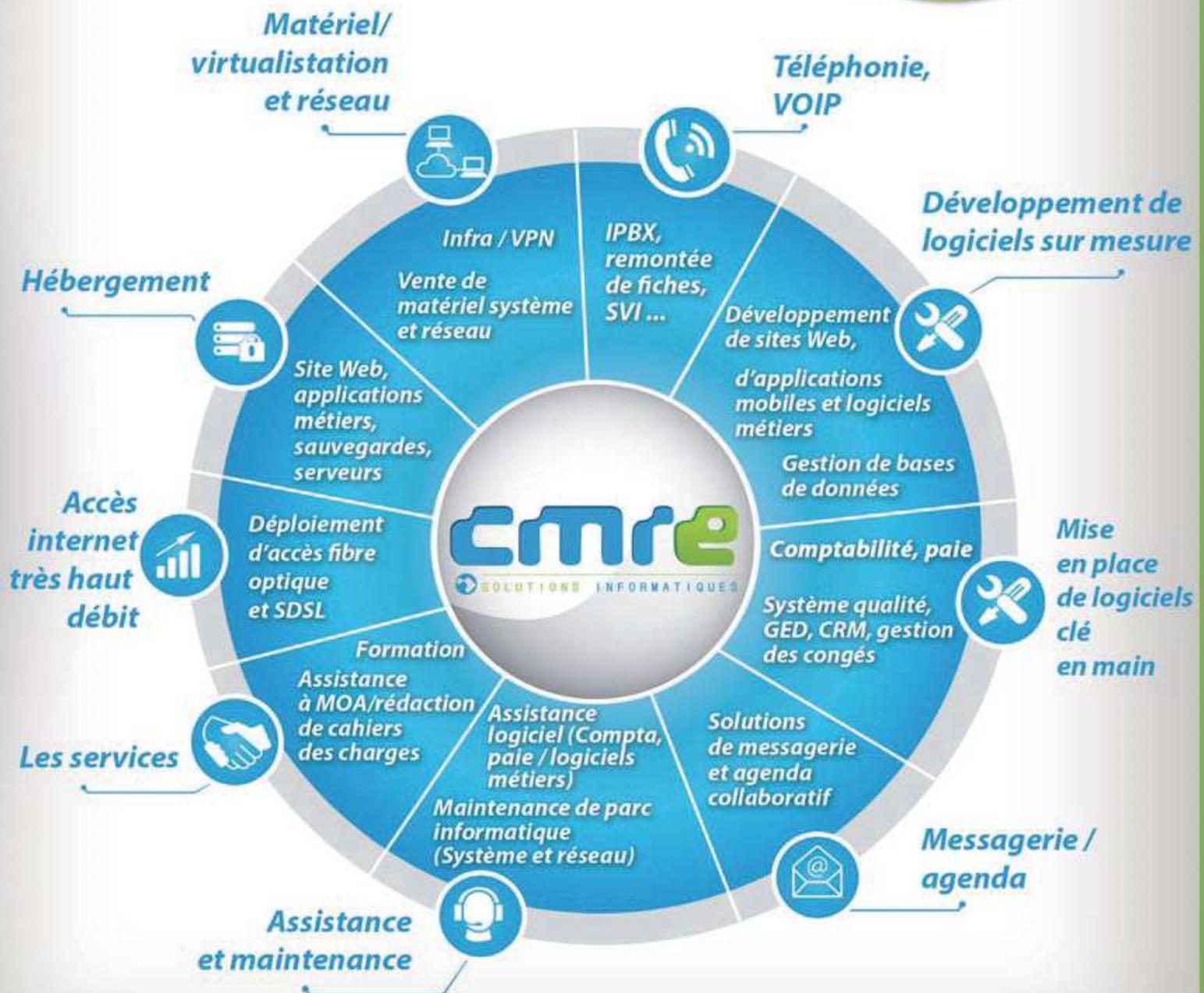
### UNE FORMATION OBLIGATOIRE

Les détenteurs de volailles, ainsi que le personnel d'exploitation, devront également avoir suivi une formation aux bonnes pratiques d'hygiène et aux règles de biosécurité. Suite à cela, les stagiaires recevront une attestation de formation qui devra être intégrée au plan de biosécurité de l'élevage.

■ Aurore Tosti ■

+ d'infos

Contactez votre GDS  
pour connaître les dates de formation.



# Les programmes sanitaires COMMUNS



P. 26&27

Visites jeunes installés



P. 30&31

Travail sur la besnoitiose



P. 34

Plan de lutte contre varroa (apiculture)



P. 36&37

Formations éleveurs



P. 28&29

Programme de lutte BVD



P. 32&33

Statuts sanitaires petits ruminants



P. 35

Sécurité sanitaire des laits

Le GDS propose une visite afin de se prémunir des risques sanitaires et ainsi contribuer à la réussite d'une installation.

## INSTALLATION

# Nouveaux installés une visite sanitaire sur mesure

L'installation est une période clé au niveau sanitaire car il y a souvent des achats d'animaux ou des regroupements de cheptels. Si toutes les précautions ne sont pas prises lors de ces introductions, un problème sanitaire peut vite arriver et fragiliser voire mettre en péril l'exploitation nouvellement créée. Les jeunes sont souvent les victimes de cette période sanitaire cruciale, et les GDS constatent malheureusement qu'ils constituent une part importante des dossiers « caisse coups durs ».

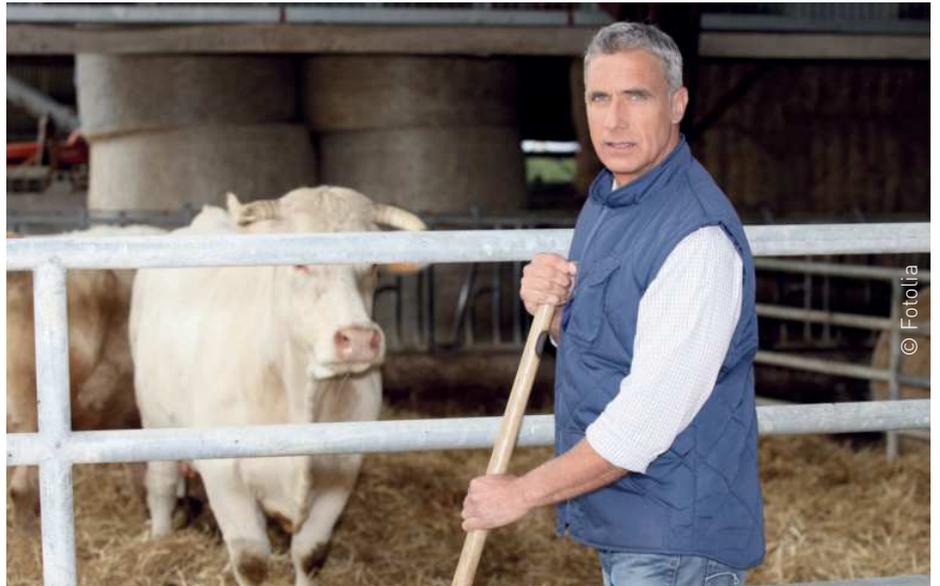
Face à ce constat, les GDS de Rhône-Alpes ont engagé une réflexion qui a abouti à la mise en place de la « visite jeune installé ». Cette visite permet de faire un état des lieux des pratiques sanitaires depuis l'installation.

## CONSTRUIRE UNE RELATION DURABLE

Cette visite a tout d'abord pour objectif de mieux connaître le jeune installé pour mieux répondre à ses besoins. Le but est de contribuer à la réussite de son installation en étudiant avec lui les éventuels facteurs de risques sanitaires, tels que la constitution et/ou l'agrandissement du troupeau, l'utilisation de nouveaux équipements, les nouveaux bâtiments... Enfin, le GDS ambitionne de fixer des bases saines avec le jeune pour gérer le sanitaire, en étant toujours en lien avec les obligations réglementaires.

## BIEN PRÉPARER SA VISITE

En amont de la visite, un document de préparation est envoyé. Il s'agit d'un guide de visite qui va aider en quelques minutes à préparer la venue du technicien ou



© Fotolia

## Créer son troupeau en toute sécurité ▲

du vétérinaire du GDS. Cette préparation permet de faciliter les échanges et d'apporter les premiers éléments de réflexion et de réponses aux questions posées.

## DÉROULEMENT DE LA VISITE

La visite est gratuite et dure environ deux heures. Elle se déroule sur l'exploitation et est basée sur un échange par rapport aux questions et aux attentes. Un état des lieux des pratiques sanitaires est effectué, puis des pistes de réflexion peuvent être engagées sur les éventuelles améliorations à apporter. En fin de visite, un compte-rendu est réalisé afin de récapituler les points qui ont retenu l'attention (points forts et points à risques).

Un calendrier de mise en œuvre pourra donc être mis en place avec les actions à engager dans les mois à venir. Le jeune est orienté si besoin vers les partenaires les plus adaptés à la situation (vétérinaire, techniciens conseillers spécialisés...).

■ Gaëtan Hamard ■

## TÉMOIGNAGE

# Visite jeunes installés

Témoignage d'Élodie Richonnier, installée avec son compagnon dans l'Ain depuis janvier 2014, sur une exploitation laitière hors cadre familiale en AOC comté, cultures et veaux de boucherie en intégration.

### Connaissiez-vous le GDS et ses actions avant la visite ?

Oui j'avais une vague connaissance du GDS. Je savais qu'il proposait des services tels que le parage ou des formations. Par contre je ne connaissais pas la visite Jeunes installés. Lorsque le technicien du GDS m'a proposé cette visite gratuite avec le vétérinaire en m'expliquant que nous allions faire un point sur le sanitaire de l'exploitation, je n'ai pas hésité.

### Comment s'est déroulée cette visite et que vous a-t-elle apporté ?

La visite avec le technicien du GDS et notre vétérinaire a duré entre 2 et 3 heures. Nous avons effectué le tour de l'exploitation et j'ai pu exprimer les problèmes sanitaires qui nous préoccupaient alors. A l'époque, nous avions des problèmes de cellules sur le troupeau (changement de bâtiment) et des soucis de diarrhées sur les veaux dues à la BVD. Cette visite nous a permis d'échanger plus facilement sur nos problèmes sanitaires et d'avoir une autre vision de la relation éleveur/vétérinaire et éleveur/technicien. Nous n'osions pas forcément appeler le vétérinaire si nous avions des questions. Nous les sollicitons maintenant plus facilement si nous avons besoin d'un conseil sanitaire. Suite à cette visite, des actions ont été mises en place sur l'exploitation.

### Conseilleriez-vous cette visite à d'autres jeunes installés ?

Oui car cette visite est un moment privilégié pour des échanges et des réflexions sur notre installation et le sanitaire. Elle permet de



**E. Richonnier, la visite permet un échange privilégié** ▲

renforcer les liens avec le vétérinaire et le technicien du GDS.

■ **Propos recueillis par Carole Bonnier** ■

## QUESTIONS À K. HAURAY, VÉTÉRINAIRE DANS L'AIN ET PRÉSIDENTE DU GTV DE L'AIN

### Comment se déroule cette visite ?

La visite se déroule sur rendez-vous sur l'exploitation afin de pouvoir faire le tour des bâtiments pendant une durée de 1h30 à 2 heures. Cette visite est en fait une discussion au fil de la visite des bâtiments. L'éleveur nous présente son exploitation et la partie cheptel, ainsi que ses objectifs. Notre but est de repérer un éventuel besoin lors de la phase post installation. Il n'est bien entendu pas question de résoudre un problème spécifique, mais de faire évoquer à l'éleveur ses problématiques sanitaires.

### Quel est votre rôle dans cette visite ?

Cette visite est rarement pour nous un premier contact avec l'éleveur mais c'est l'occasion de ne pas y aller pour soigner un ou plusieurs animaux malades. J'essaie toujours de les faire parler de leurs objectifs, ce qu'ils attendent de leur exploitation et de leur cheptel. Cela permet d'adapter l'offre de services à leur demande et à leur besoin.

### Conseillez-vous cette visite aux jeunes installés de votre clientèle ?

Oui, en leur expliquant que c'est l'occasion pour eux d'avoir sous la main leur vétérinaire et le technicien du GDS dans une situation autre qu'une situation d'urgence ou d'animal malade. Cela permet d'avoir plus de sérénité dans la discussion. Mais ce n'est pas à cette occasion que l'on va faire une visite de traite ou solutionner un problème de diarrhée de veau. Et cette visite est gratuite en plus!

### Que pensez-vous de l'action visite jeunes installés ?

Cette action est bénéfique; elle permet également de renforcer les liens entre le GDS et les vétérinaires, et de montrer aux éleveurs qu'on est là pour travailler ensemble et pour eux, ce qui est plutôt bien perçu en ces temps de conjoncture difficile.

■ **Propos recueillis par Carole Bonnier** ■

Les GDS de Rhône-Alpes font évoluer leur stratégie sur la BVD : de l'assainissement individuel à un plan de lutte collectif

## BVD

# Un plan de lutte collectif pour Rhône-Alpes

### LES CONSTATS

En 2013, le Bureau de GDS Rhône-Alpes faisait plusieurs constats : le virus circule toujours, avec 50% des élevages encore régulièrement séropositifs ; un élevage assaini se recontamine en moyenne dans les 5 années qui suivent ; les pertes économiques sont plus importantes qu'avant en lien avec l'agrandissement des troupeaux. D'autres pays et régions ont déjà mis en place des programmes collectifs de lutte. La Suisse a pratiquement terminé l'éradication, l'Allemagne, l'Irlande, la Belgique et les Pays-Bas s'y engagent.

### UN PLAN EN QUATRE MESURES

Devant ces constats, le conseil d'administration de GDS Rhône-Alpes lance en 2016, en partenariat avec les GTV Rhône-Alpes (Groupements Techniques Vétérinaires) un plan de lutte dont les lignes directrices sont les suivantes : prévenir plutôt que guérir ; protéger les élevages ; contrôler la circulation du virus et faire baisser la pression virale ; le tout de façon collective.

Le contrôle à l'introduction :

Actuellement, seuls 18% des animaux introduits dans les élevages de Rhône Alpes sont contrôlés en BVD. Il faut protéger les élevages. Le contrôle à l'introduction devient obligatoire pour tous.

### LA GARANTIE NON IPI

Lorsqu'un animal sort de son exploitation il ne doit pas représenter un danger pour les autres, ni pouvoir être contaminé. Jusqu'à présent seulement quatre départements exigeaient la garantie non-IPI. Cette garantie devient obligatoire pour tous les rassemblements, transhumances et pensions.

### LA SURVEILLANCE

Une circulation virale doit être repérée rapidement pour réagir le plus vite possible. Les élevages laitiers seront



désormais systématiquement surveillés dans le lait de tank tous les 5 mois. Les élevages allaitants peuvent réaliser partout en Rhône-Alpes des sondages annuels sur les jeunes génisses sentinelles. Les boucles auriculaires sur les veaux naissants sont disponibles dans tous les GDS.

### L'ÉLIMINATION DES IPI

En cas de contamination, l'éleveur sera aidé pour sortir les IPI de son cheptel. Les plans d'assainissement sont proposés à tous les éleveurs de Rhône-Alpes. Les animaux non IPI sont garantis par tous les GDS via des certificats envoyés individuellement aux éleveurs. Les IPI découverts lors des introductions doivent être éliminés. La Caisse Régionale de Solidarité Santé Animale constituée par les éleveurs viendra compenser cette perte (sous certaines conditions) ainsi que les frais d'analyse de re-contrôle.

### LA VACCINATION

Il faut noter aussi que la vaccination est un outil de protection individuelle contre la BVD qui peut être très utile et complémentaire aux mesures collectives dans certains contextes et dont la mise en œuvre convient d'être réfléchie entre l'éleveur et son vétérinaire.

■ Sabine Patricot ■



## TÉMOIGNAGE

# Suivi d'élevage

Alexandre Fauriat, vétérinaire au sein de la Clinique Delacroix à Boen (42) témoigne du suivi d'un élevage en bovin viande infecté par la BVD au printemps 2012. Coté vétérinaire, c'est aussi une expérience difficile...

### **Vous avez suivi un élevage qui a subi la BVD, comment avez-vous appréhendé la situation ?**

La découverte de la maladie et les premières actions se sont déroulées de façon très pragmatique : l'éleveur m'a appelé dans l'été 2012 pour plâtrer un veau. Il s'agissait d'un animal chétif, pas du tout à l'image du reste du troupeau composé de très belles bêtes, bien soignées, bien suivies. Dans la conversation, l'éleveur évoque une vache qui a avorté quelques semaines avant. Il me fait aussi fouiller une autre vache pleine avec des symptômes anormaux, notamment au niveau du liquide amniotique. Je propose de réaliser un test sur l'avorton : positif à la BVD... ! La machine se met en route, on recherche l'ampleur de l'infection, son origine, on met en place un plan BVD avec le GDS. Finalement l'infection s'est révélée très importante : sur un troupeau de veaux charolais de 85 têtes, il y a eu 25 IPI sur les 51 seulement vivants au cours de cet automne 2012, 12 vaches ont été éliminées et 3 génisses... Et nous avons vite trouvé l'origine de la contamination qui s'est faite par contact avec des troupeaux voisins.

### **Qu'est ce qui a été le plus difficile dans cette expérience ?**

Le plus dur se situe bien-sûr sur le plan humain. Cet éleveur, qui était aussi un ami, a beaucoup perdu en quelques mois. Il suivait pourtant son troupeau de façon très rigoureuse, à tous les niveaux, alimentaire, sanitaire, bien-être animal...un éleveur à la pointe. Pour la BVD, il réalisait un contrôle tous les ans sur ses génisses avant la mise à l'herbe. Et cette année 2012, il est passé à travers : pas le temps, oubli... Une fois la maladie découverte le plus dur est bien-sûr de-

vant : voir l'ampleur des dégâts et prendre les décisions nécessaires. Et pour l'éleveur c'est prendre aussi son mal en patience : attendre les résultats au fur et à mesure, des décisions d'accompagnement qui ne vont jamais assez vite dans les situations d'urgence. C'est également un sentiment d'injustice, surtout pour un éleveur qui se donne les moyens de gérer son troupeau au mieux. Les vétérinaires sont parmi les premiers interlocuteurs des éleveurs et nous sommes souvent les destinataires des nombreux reproches des personnes en désarroi. Il faut savoir prendre du recul et être prêts aussi à y laisser des plumes humainement ... les tensions peuvent être très fortes, d'autant que dans cette situation, le moral de l'éleveur est au plus bas.

### **Qu'avez-vous retiré de cette expérience et quel conseil donneriez-vous à d'autres ?**

Je ne peux que conseiller aux éleveurs de suivre leur troupeau : des tests annuels, la vaccination qui peut s'ensuire, et le contrôle obligatoire à l'introduction qui est essentiel et que nous imposons depuis longtemps dans notre clientèle. Les éleveurs se sentent encore trop peu concernés par cette maladie qui selon eux n'arrive encore qu'aux autres. Et puis il y a aussi une sorte de nonchalance : les éleveurs gardent des animaux infectés, et la maladie se propage par voisinage... Ce facteur de propagation est très important dans la Loire. Il faut donc toujours dépister, contrôler, éliminer et vacciner, c'est indispensable ! Et continuer à informer !

■ **Propos recueillis par Chantal Weber** ■



**Bovin atteint de besnoitiose en phase fébrile ▲**

## TÉMOIGNAGE

Environ 200 vaches laitières de 5 élevages différents montent chaque année sur cet alpage de Savoie. Le responsable témoigne d'une situation qui dure depuis plusieurs saisons.

### **En 2015, des cas cliniques de besnoitiose ont été découverts sur votre alpage, comment avez-vous réagi ?**

Avec le vétérinaire, nous avons contacté le GDS et fait analyser les 200 vaches de l'alpage. Résultat : 23% étaient séropositives !

Tous les éleveurs du groupement, d'un commun accord, ont décidé de s'engager dans le plan besnoitiose, avec pour objectif de ne pas remonter cette maladie à la prochaine saison d'alpage.

### **A votre avis, le choix d'un assainissement a-t-il été efficace ?**

Personnellement oui, même si l'abattage de 34 des 100 vaches laitières du cheptel a de lourdes conséquences, je ne voulais pas garder un seul animal positif au risque de contaminer les autres élevages de l'alpage.

### **Pourtant en 2016, des bovins malades et positifs ont de nouveau été détectés, comment l'expliquez-vous ?**

Un manque de rigueur général. Toutes les analyses des vaches avaient bien été faites avant la montée, mais la vérification des résultats n'a pas été suffisante pour éviter qu'une vache positive ne monte. La besnoitiose est un problème collectif : il suffit qu'une vache positive monte sur l'alpage pour que tous les troupeaux soient atteints. La réussite d'un assainissement collectif repose donc sur la rigueur du suivi des analyses, la communication entre éleveurs et l'implication de tous.

■ **Témoignage recueilli par Meggane Barban** ■

## BESNOITIOSE BOVINE

# Des éleveurs touc

Combattre une maladie émergente sans va

### ÊTRE CONSCIENT DU RISQUE ET SAVOIR RECONNAÎTRE LA MALADIE

Des foyers de besnoitiose sont connus dans près d'une cinquantaine de départements français (dont tous ceux de Rhône-Alpes) et la maladie ne cesse de se propager par les mouvements d'animaux (achats et rassemblements). La contamination peut aussi se faire par voisinage même si ce n'est pas la voie privilégiée d'introduction dans un troupeau. Le risque est donc bien réel pour tous les éleveurs de notre région, car il s'agit d'une maladie de cheptel et non de zone géographique. Les symptômes sont peu spécifiques. Après contamination du bovin, la période d'incubation dure 1 semaine environ et on observe 3 phases :

- 1 - Une phase fébrile : forte fièvre, essoufflement, écoulements clairs aux nez et aux yeux. Le bovin s'isole, ne mange plus,
- 2 - Une phase d'oedèmes pendant 1 à 2 semaines : les oedèmes se forment sous la peau devenue chaude et douloureuse (chanfrein, auge, membres, mamelle...), avec parfois des crevasses aux plis des articulations,
- 3 - Une phase de dépilation et de sclérodémie : épaissement marqué de la peau (tête, encolure, intérieur des cuisses, aspect peau d'éléphant...) pas de démangeaison.

### CONNAÎTRE LE STATUT DE SON TROUPEAU

La besnoitiose est une maladie parasitaire qui est introduite dans un troupeau le plus souvent par un animal apparemment sain (achat), ou lors de rassemblements d'animaux (estives et transhumances collectives en particulier) par piqûres d'insectes qui propagent la maladie d'un bovin positif aux bovins immédiatement voisins.

Il n'existe actuellement ni vaccin ni traitement curatif des animaux atteints. De plus les premiers cas cliniques apparaissent souvent lorsque le troupeau est déjà assez fortement contaminé. Les éleveurs ont donc tout intérêt à connaître le statut de leur cheptel en pratiquant une

# Chés se sont mobilisés pour lutter

ccin et sans traitement curatif pour guérir le bovin, c'est possible !

sérologie de l'ensemble des bovins de plus de 6 mois. Cela leur permet de mettre en place une stratégie de lutte adaptée, sachant que plus on laisse la maladie s'installer dans le troupeau plus la gestion est difficile.

## CHOISIR UNE STRATÉGIE DE LUTTE QUI A FAIT PREUVE D'EFFICACITÉ

Si le cheptel est sain, évaluer les risques de contamination et se protéger en contrôlant les introductions et en participant uniquement à des rassemblements d'ani-

maux tous contrôlés séronégatifs.

- Éliminer les bovins positifs très rapidement s'ils sont peu nombreux, et identifier la source de contamination pour éviter toute récurrence.
- Procéder à la mise en œuvre d'une stratégie d'éradication progressive en cas de forte infestation, par exemple en élevage allaitant par la conduite en deux lots avec séparation des positifs et des négatifs. Dans tous les cas il faut éliminer rapidement les bovins malades (réservoirs très importants de parasites transmis aux autres bovins par piqûres d'insectes)

## TÉMOIGNAGE

### Objectif : éradication de la maladie

Cédric Guilhon conduit en lot son troupeau d'allaitantes et vise une éradication progressive de la maladie.

La besnoitiose a été découverte en avril 2008 (cas clinique) avec 10 cas cliniques en été 2008 et 7 en 2009. L'exploitation s'est inscrite en 2009 au groupe expérimental proposé par le GDS au cours des assemblées de secteur. Les premières analyses sur tous les bovins de plus de 6 mois ont été faites au printemps 2010 (39 bovins positifs sur 100).

En 2010 et 2011, une protection insecticide importante a été faite sur les génisses (butox pour on sur le dos plus pulvérisation sur les pattes répétée sur la période estivale). Cette technique s'est avérée coûteuse, gourmande en temps, et

d'une efficacité limitée.

Au printemps 2012, la décision est prise de constituer un lot de vaches négatives et un lot de positives pour préserver le pré troupeau « en attendant un éventuel vaccin » ; seulement 6 vaches sur 60 sont séronégatives. Chaque année les génisses de renouvellement et les vaches négatives sont testées, et un réallotement est fait. La gestion du pâturage est réorganisée : redécoupage des parcs, éloignement des voisins positifs, points d'eau... Le plus dur est l'hivernage : les 2 lots sont dans le même bâtiment.

Les réformes sont gérées en tenant compte du niveau génétique du

troupeau et pas seulement de la besnoitiose.

Avec la conduite en lots : le temps passé est plus faible (pas de temps de surveillance sur les positives), 55 vaches sur 80 sont négatives en 2016, l'éradication des dernières bêtes séropositives est envisagée pour 2018.

Cédric insiste : chaque éleveur doit connaître le statut de son troupeau donc analyser, et élaborer sa stratégie de lutte. Alloter c'est possible et permet d'éradiquer.

■ **Témoignage recueilli par Christian Boulon** ■

# Un premier bilan riche d'enseignements

GDS Rhône-Alpes propose aux éleveurs de connaître le statut sanitaire pour gérer leur troupeau, sécuriser les agrandissements et les créations de cheptels.

### CONNAÎTRE LE STATUT SANITAIRE : UNE PRIORITÉ !

L'analyse par sondage donne une bonne image de la situation sanitaire d'un troupeau ou d'un lot d'animaux au regard des maladies. Les éleveurs des sections ovines et caprines de GDS Rhône-Alpes ont choisi la fièvre Q, la chlamydie, la paratuberculose et le visna-maedi (ovins) ou le CAEV (caprins).

Les résultats permettent à l'éleveur de définir des mesures préventives pour éviter l'apparition de cas cliniques. Ils permettent aussi d'apprécier la compatibilité sanitaire avec d'autres troupeaux lors de rassemblements de troupeaux, d'agrandissement ou de création de cheptel.

### LES ENSEIGNEMENTS DES PREMIERS BILANS SANITAIRES

Près d'une centaine de statuts sanitaires ont été réalisés par les éleveurs d'ovins et de caprins de Rhône-Alpes en 2015. Cela nous permet d'approcher d'une part la fréquence des maladies dans les troupeaux de Rhône-Alpes, et d'autre part le nombre de maladies présentes par troupeau.

Concernant la prévalence des maladies, les histogrammes de la page suivante montrent que :

- la paratuberculose dans les cheptels ovins-caprins de Rhône-Alpes est fortement présente (60%)
- en élevage ovin, la chlamydie est la maladie la plus fréquemment rencontrée (70%), suivie de la visna-maedi (60%)
- en élevage caprin, le CAEV domine (60%), suivi de près par la fièvre Q (58%)

En ce qui concerne le nombre de maladies présentes dans les troupeaux, les graphiques montrent également que :

- 10% à 15% des troupeaux n'ont aucune des 4 maladies
- 15% à 20% n'ont qu'une maladie
- à l'opposé, 1/3 des troupeaux ovins et 15% des troupeaux caprins sont porteurs des 4 maladies.

Ces statistiques sont à relativiser en raison du faible nombre de statuts réalisés.

La diversité des statuts observés démontre le caractère prioritaire de cette démarche pour les échanges de petits ruminants et pour la gestion du troupeau. Par ailleurs, la recherche de statut sanitaire dans le cadre d'une installation paraît indispensable.

### UN APPUI SPÉCIFIQUE DE GDS RHÔNE-ALPES

Cette action est jugée prioritaire par GDS Rhône-Alpes qui apporte un soutien spécifique aux agriculteurs qui s'engagent. Ainsi, la Caisse Régionale de Solidarité Santé Animale prend en charge 50% du montant HT des analyses (et de 100% pour les jeunes installés depuis moins de 3 ans). Chaque GDS de la région propose cette action aux éleveurs de petits ruminants et peut les aider dans l'interprétation des résultats en lien avec le vétérinaire sanitaire du cheptel.

Cette action poursuit son développement en 2016.

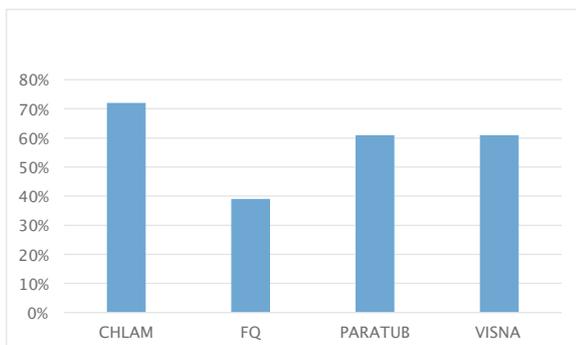
■ Benjamin Deltour, Christian Boulon ■



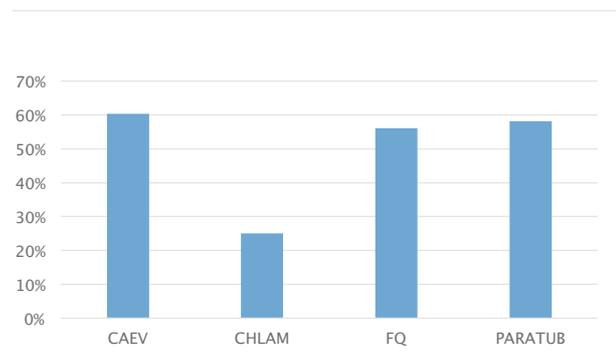
Connaître les maladies de son troupeau pour mieux les gérer ▲

## Les statistiques de l'année 2015

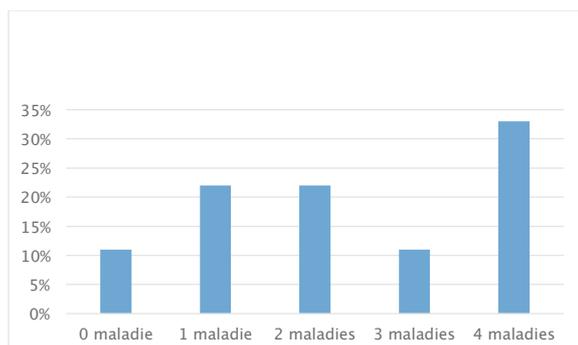
Ovins (18 statuts sanitaires)



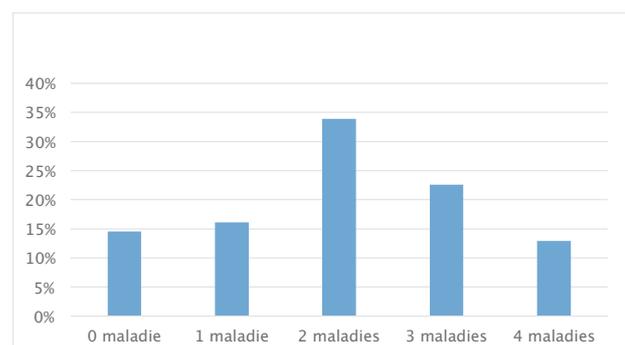
Caprins (68 statuts sanitaires)



Répartition des cheptels par classe



Répartition des cheptels par classe





▲ **Petit Coléoptère de la ruche adulte**

## TÉMOIGNAGE

Mickael Mage, ancien apiculteur installé au Canada, a subi une infestation de PCR.

**Vous avez été touché par *Aethina Tumida* lorsque vous étiez installé au Canada. Comment cela s'est passé ?**

J'avais mes ruches proches de la frontière avec les USA, très concernés par le PCR. Le MAPAQ a donc mis en place un réseau de surveillance des ruches à risque. Des pièges ont été installés sur ¼ de mes ruches et c'est au moment d'un contrôle du MAPAQ<sup>4</sup> qu'un PCR a été trouvé.

Le MAPAQ a exceptionnellement procédé au piégeage de toutes mes ruches sans destruction et au placement en quarantaine du rucher infesté. J'ai perdu une bonne partie de mon cheptel, de l'argent et du temps. L'année d'après, j'ai revendu le cheptel qui n'avait pas été infesté et j'ai arrêté cette exploitation, trop proche de la frontière. C'est comme avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête : on ne sait pas quand cela va arriver ni dans quelle proportion.

**Comment voyez-vous la situation européenne et plus particulièrement française ?**

Le problème est arrivé en Italie et malheureusement je pense qu'on devra vivre avec d'ici quelques années en France. Il faut faire en sorte qu'il arrive le plus tard possible en sécurisant les frontières et s'inspirant de ce qui est fait au Canada et aux USA par exemple. Il faut prendre les initiatives adéquates et agir en amont (prévention, information...)

■ **Propos recueillis par Prémila Constantin** ■

Le risque d'introduction en France d'*Aethina tumida* est réel. La section apicole de GDS<sup>1</sup> Rhône-Alpes maintient la vigilance avec un plan de surveillance régional.

## APICULTURE

# Aethina tumida : agir précocement

### POURQUOI POUR UN PLAN DE SURVEILLANCE ?

*Aethina tumida*, aussi appelé petit coléoptère de la ruche (PCR), est un insecte ravageur des colonies d'*Apis mellifera*. La larve cause d'importants dommages au cœur de la ruche.

Suite à sa découverte dans le sud de l'Italie en septembre 2014, un plan de surveillance est mis en place. Au printemps 2016, deux nouveaux foyers ont été détectés sur des nucléi sentinelles, indiquant que l'infestation n'a toujours pas été éradiquée.

D'après le Comité scientifique de l'EFSA<sup>2</sup>, le PCR pourrait survivre dans tous les Etats membres de l'Union Européenne et se propager rapidement. Devant l'ampleur de cette menace, la section apicole de GDS Rhône-Alpes a mis en place un plan de surveillance, soutenu par la DRAAF<sup>3</sup>.

### LES OBJECTIFS DU PLAN

**Contrôler :** Suite à la découverte des foyers italiens, l'objectif a été de vérifier l'absence du PCR au niveau régional, par une campagne de piégeage ciblée des ruchers,

**Sensibiliser :** l'information des apiculteurs sur le danger d'introduction du PCR est fondamentale. Un important volet du plan est donc axé sur la communication,

**Détecter :** le programme de surveillance s'oriente maintenant vers la détection précoce de toute éventuelle introduction. Pour ceci, des évolutions de la campagne de piégeage sont à l'étude.

■ **Prémila Constantin** ■

<sup>1</sup> Groupement de Défense Sanitaire

<sup>2</sup> Autorité Européenne de Sécurité des Aliments

<sup>3</sup> Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

<sup>4</sup> Ministère de l'Agriculture de la Pêche et de l'Alimentation du Québec

# Programme « Sécuriser les filières régionales au lait cru »

Organiser une veille sanitaire et réglementaire, collecter et diffuser de l'information, pour sécuriser les filières régionales au lait cru.

Les acteurs des filières au lait cru ont mis en place depuis de nombreuses années des plans d'action leur permettant de maîtriser les risques de développement de germes pathogènes dans leurs fabrications. Cependant, ces filières sont soumises à de fortes et constantes pressions extérieures, exigences sanitaires et réglementaires.

Pour résister à ces pressions, les filières régionales au lait cru ont besoin d'anticiper afin de se prémunir d'éventuelles crises ou, le cas échéant, d'être capables de les affronter.

L'action « Sécuriser les filières régionales au lait cru » a été mise en place suite à ces constats avec pour objectifs :

- de rester en veille sur les questions sanitaires et réglementaires,
- de créer au niveau régional un groupe d'échanges, afin de s'approprier l'information, et d'évaluer les incidences pour les filières régionales au lait cru,
- de relayer et diffuser l'information auprès de l'ensemble des acteurs des filières régionales au lait cru et de la filière laitière en général, afin de permettre aux différents acteurs d'adapter leurs pratiques et les plans de maîtrise pour leurs produits.

Ce programme est financé par les CROF bovin lait et caprin-ovin lait, et porté par GDS Rhône-Alpes.

En 2015, les travaux du groupe d'échanges se sont surtout centrés sur la collecte d'informations sur les toxi-infections alimentaires, la fréquence de détection des différentes bactéries pathogènes dans les aliments et notamment les fromages, tout en restant en veille sur les évolutions en matière de résidus (antibiotiques et vermifuges) et la réglementation sur l'étiquetage des fromages.

En 2016, une plaquette sur l'utilisation de l'eau en atelier de transformation laitière fermière sera diffusée aux acteurs de la filière.

■ Laurent Thomas ■



**Le programme FloracQ présenté ▲  
par Françoise Monsallier**

## UNE JOURNÉE POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES LAITS EN RHÔNE-ALPES

*Le 1<sup>er</sup> décembre 2015, plus de 50 personnes ont participé à une journée sur le thème de la sécurité sanitaire des laits. S'enrichir grâce à des échanges d'expériences, se confronter entre acteurs, connaître les dernières évolutions réglementaires... telles ont été les raisons d'être de cette journée organisée par GDS Rhône-Alpes.*

*Des démarches collectives, comme le programme FlorAcQ ou le Pass Lait cru, aux études de cas particuliers, en passant par des points de réglementation évolutifs, la journée a été rythmée par des interventions autour de ce thème crucial pour l'avenir de certaines filières. D'autres thèmes ont également été abordés : la problématique des STEC (Shiga Toxine Escherichia Coli) et le programme de surveillance des fromages en 2014, l'évolution des délais d'attente de certains vermifuges, et quelques statistiques sur les toxi-infections alimentaires en France et en Europe.*

# La formation sanitaire, un atout pour les éleveurs

Les GDS proposent aux éleveurs un large panel de formations : de la plus classique à la plus innovante, ils ont su s'adapter aux besoins et aux attentes.

Depuis plusieurs années maintenant, la formation sanitaire des éleveurs est devenue une des priorités dans la plupart des GDS de Rhône-Alpes. Les présidents en sont convaincus : former c'est responsabiliser l'éleveur, l'aider à mieux maîtriser son cheptel, et asseoir son savoir-faire. La formation est devenue un élément indispensable de la performance économique et technique d'une exploitation. Et bien souvent, les éleveurs qui ont investi du temps ne le regrettent pas. Ils en ressortent enrichis et motivés.

### DES THÉMATIQUES VARIÉES

Au cours de ces 5 dernières années les GDS de Rhône-Alpes ont formé entre 350 et 550 éleveurs par an, sur un panel de formation large. Il couvre la plupart des productions : bovin, le plus souvent, mais aussi ovin, caprin, apicole ou équin dans certains départements. On retrouve des formations plutôt « classiques » telles que « Eleveur infirmier », ou « Santé du pied », des formations liées à l'actualité sanitaire comme « BVD » ou « Besnoitiose », ou encore des formations plus larges « Moins et mieux de médicaments », « Ecoantibio », « Ambiance bâtiment »... Des nouvelles formules basées sur des échanges de pratiques entre éleveurs, sont aussi proposées. Même si elles demandent souvent un investissement de plusieurs jours, elles sont très appréciées des éleveurs.



La formation par l'échange, que du positif ! ▲

### DE NOMBREUX PARTENARIATS

Les GDS Rhône-Alpes ont choisi de mutualiser leurs compétences et leurs idées sur ce dossier, afin de proposer dans chaque département un choix plus large et de meilleure qualité. De nombreux partenariats ont aussi pu être développés notamment avec les Groupements Techniques Vétérinaires de Rhône-Alpes, les chambres d'agriculture, les contrôles laitiers, pour donner plus de cohérence aux éleveurs.

■ Chantal Weber ■

	2013	2014	2015
Nombre d'éleveurs formés	463	374	375
Nombre de jours de formations	83 jours	61 jours	60 jours
Quelques nouvelles formations proposées par les GDS	Examen du cheval malade, Médecines alternatives, Évaluer son statut sanitaire caprin...	Les maladies respiratoires des veaux, Ambiance bâtiment et sanitaire...	Médicamenter efficace, Luzerne et sanitaire, Nouvelle approche du parasitisme, Moins de médicaments...

## TÉMOIGNAGE

Samuel Laurent, éleveur laitier installé en Gaec à Ancy dans le Rhône suite à la formation « santé du veau et de la mère autour du vêlage ».

Programmes  
SANITAIRES COMMUNS

### Pour quelles raisons avez-vous suivi ce stage ?

Quasiment tous les veaux prenaient la diarrhée à 8 jours. Une année, nous avons perdu une quinzaine de veaux sur 70 vêlages. Nous avons vacciné les vaches à une période contre les diarrhées des veaux, mais nous n'avons pas eu d'amélioration, alors nous avons arrêté.

### Les conseils du formateur étaient en grande partie axés autour de l'alimentation des vaches taries. Les avez-vous appliqués et de quelle manière ?

Nous avons pris conscience que la préparation au vêlage était la base d'une bonne lactation.

Auparavant, nos taries étaient dans un lot à part, nourries avec de l'enru-

banné ou au pâturage. Nous les rentrions dans le troupeau laitier à la date du terme. C'était quelque chose d'assez simple et ça nous semblait apporter une préparation suffisante en terme de transition alimentaire. Régis Rupert, le formateur, nous a expliqué qu'elles manquaient de préparation : elles étaient en acétonémie déjà avant le vêlage. Aujourd'hui, les taries sont ramenées 3 semaines avant vêlage et 1 mois pour les génisses prêtes pour les préparer au vêlage. Elles sont logées dans un petit pré proche de l'exploitation avec 10 Kg de maïs ensilage, foin, sel à volonté et un seau à lécher de minéral. L'hiver, elles reçoivent 1/3 de la ration des laitières. Elles vèlent à part du troupeau et sont rentrées avec celui-ci après vêlage.

### Et sur les veaux, qu'avez-vous changé ?

Nous avons l'habitude de nous limiter à deux litres par buvée. Les diarrhées étant une crainte permanente. Aujourd'hui, nous trayons systématiquement trois litres. Nous les faisons boire au biberon, et ce qu'ils ne prennent pas, nous le donnons à la sonde.

### Qu'envisagez-vous à l'avenir ?

Les veaux nous paraissent plus costauds et ne prennent plus la diarrhée. Nous verrons aussi comment progresser encore pour la préparation des vaches taries car cela est primordial pour avoir des vaches en bonne santé après vêlage et des veaux en pleine forme.

■ Propos recueillis par Laurent Thomas ■

## Leptospirose, maladie de Lyme, fièvre Q, tuberculose, tularémie, mycoses...

Professionnels de l'agriculture,  
signalez vos zoonoses

(maladies infectieuses d'origine animale)

à l'équipe zoonosurveillance de votre MSA,

- vous participerez à une meilleure connaissance,
- vous recevrez des informations précises,
- il vous sera proposé des mesures de prévention spécifiques aux zoonoses en agriculture.

Le réseau de zoonosurveillance mis en place par la MSA associe médecins du travail, conseillers en prévention et professionnels de la santé animale et humaine.

Contacts :

MSA Alpes du Nord : 04 79 62 87 71 - sst.blf@alpesdunord.msa.fr

MSA Ain-Rhône : 04 74 45 99 90 - santesecuritetavail@ain-rhone.msa.fr

MSA Ardèche-Drôme-Loire : 04 75 75 68 67 - pole\_sst.grprec@ardechedromeloire.msa.fr

MSA Auvergne : 04 73 43 76 54 - sstpreventeurs.grpint@auvergne.msa.fr

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



© Médiatèque CCMSA/M.Nossant



L'essentiel & plus encore

La Border Disease peut parfois créer des problèmes importants dans un élevage et n'est pas toujours facile à détecter. Exemple dans un élevage de la région PACA.

## EN RÉGION PACA

# Enquête Border Disease

### PRÉSENTATION DU CAS

Depuis plusieurs années (3 ou 4 ans) l'élevage présente petit à petit une dégradation des résultats de reproduction et une mortalité d'agneaux importante.

Dégradation des résultats de reproduction : l'élevage présente une diminution du nombre de brebis pleines, des retards aux venues en chaleur, malgré des traitements hormonaux (éponges, MELO-VINE®) et des traitements plus « naturels » (utilisation de béliers vasectomisés).

Des avortements sont aussi apparus avec une origine multifactorielle où les traitements classiques semblent là aussi peu efficaces. Mortalité des agneaux : Là aussi les résultats se sont dégradés, les agneaux d'un à deux mois d'âge présentent des diarrhées, avec mise en évidence de colibacilles et de cryptosporidiose, qui sont difficilement curables et entraînent de nombreuses pertes et des non valeurs économiques.

Agnelage automne 2015 : Au cours de l'agnelage 2015, un certain nombre d'agneaux sont nés poilus et malingres. Une recherche Border a été effectués sur 10 agneaux avec une clinique révélatrice (poilus, dos vouté, tache brune dans le cou). Ces analyses se sont toutes révélées positives. Les agneaux étaient des IPI. Ainsi la Border circule dans l'élevage. Les mères de ces agneaux avaient entre 2 et 4 ans. La circulation est donc récente.

### LES IPI

Les fœtus contaminés dans les 80 premiers jours de gestation, s'ils ne meurent pas suite à l'infection, ne réussissent pas à éliminer le virus. A ce stade en effet, leur système immunitaire n'est pas encore mature et ils considèrent ce virus comme leur appartenant.

Ne pouvant pas élaborer de défenses immunitaires pour éliminer

ce virus, ils en restent porteurs à vie. On les appelle des « Infectés Permanents Immunotolérants » ou « IPI ». Après leur naissance, ils deviennent la principale source de contamination du troupeau où ils entretiennent la circulation du virus : ce sont des bombes à virus. Attention, ces animaux sont viropositifs mais restent séronégatifs.

## RECHERCHES DE L'ORIGINE DE LA CONTAMINATION

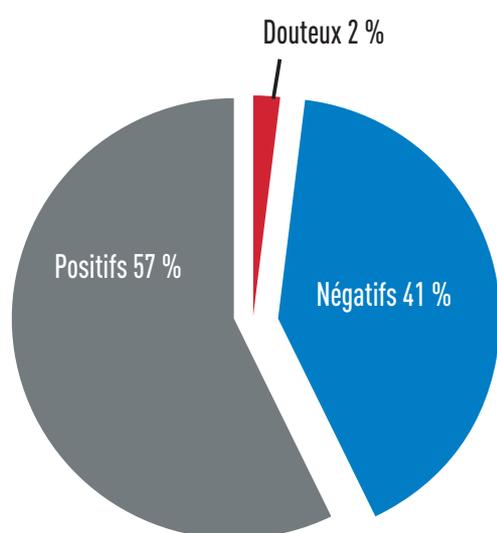
L'élevage est transhumant et achète ses béliers. Nous nous sommes tout d'abord intéressés au haras de béliers.

Une analyse sur les béliers a été effectuée. Tout d'abord une recherche sérologique pour connaître l'immunité des béliers, ainsi sur 38 béliers analysés, 24 étaient positifs et 14 négatifs : certains béliers ont été en contact avec le virus. Sur ces béliers une recherche virale a été effectuée pour savoir s'il y avait des animaux virémiques transitoires (porteurs du virus, mais en cours d'acquisition d'immunité) ou des IPI (excréteurs de virus permanents). Aucun des béliers n'étaient porteur du virus.

Nous avons alors effectué une recherche exhaustive sur tout le troupeau de femelles (1101 prises de sang) grâce aux financements du Conseil Départemental.

Les résultats sérologiques figurent dans le schéma qui suit :

### Résultats sérologiques



A partir de ces résultats, nous avons étudié tous les animaux séronégatifs pour connaître leur statut viral : ainsi 4 animaux ont été trouvés IPI, 3 femelles nées en 2015 et une née en 2014.



**Un des symptômes de la maladie : ▲  
une dégradation de la reproduction**

## PROGRAMME DE LUTTE MIS EN PLACE DANS L'ÉLEVAGE

Il n'existe aucun traitement pour les animaux IPI, ni pour les femelles contaminées lors de la gestation. Seule la vaccination est efficace.

Les 4 femelles IPI ont été éliminées rapidement. De plus, ne connaissant pas l'origine de la contamination du troupeau et les mélanges d'animaux en estive, une vaccination a été proposée. Ainsi, tous les animaux séronégatifs ou douteux ont été vaccinés.

Il n'existe pas de vaccin ovin, un vaccin bovin a été utilisé. Pendant plusieurs années, la vaccination des agnelles est indispensable.

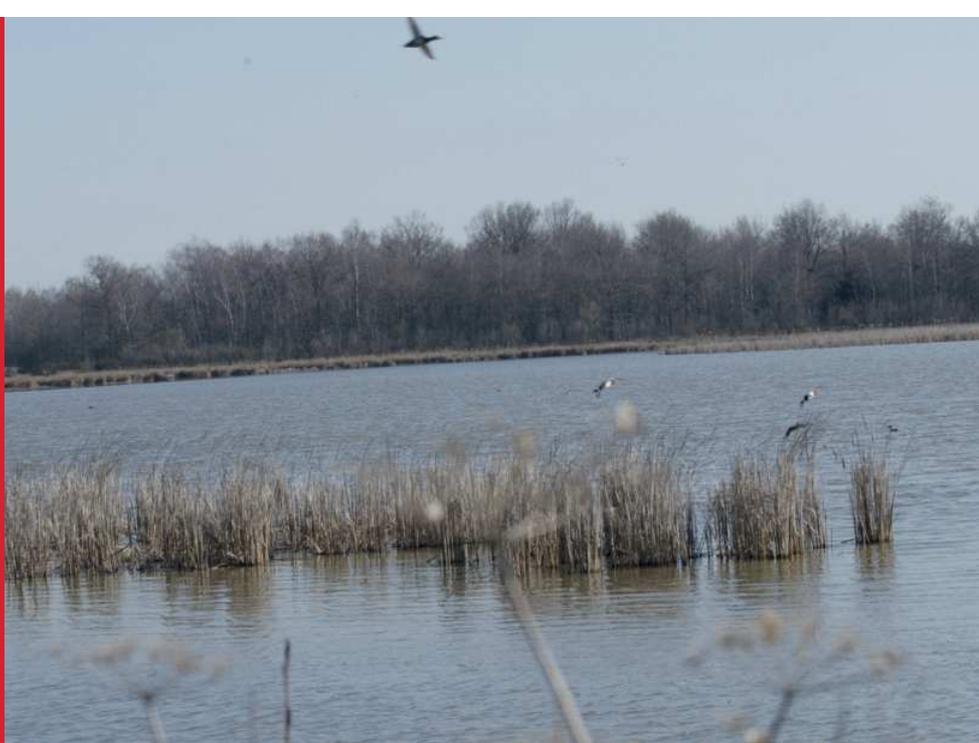
La mise en place de cette étude à l'échelle d'un troupeau entier permet de connaître le statut de chaque animal. Le nombre d'IPI était faible, mais permettait d'entretenir la circulation du virus dans l'élevage. Aucun signe extérieur ne permettait de distinguer un ovin adulte IPI d'un ovin sain, seule l'analyse de laboratoire a permis le diagnostic.

■ L. Eon ■

La vaccination est une mesure prophylactique à la disposition des pisciculteurs pour réduire l'impact de certaines pathologies piscicoles.

## ELEVAGE PISCICOLE

# Les vaccins au service de la prévention sanitaire



**La vaccination doit être raisonnée en lien avec l'immunité ▲**

La vaccination des truites est une pratique développée pour lutter contre la yersiniose (*Yersinia ruckeri*) et la furunculose (*Aeromonas salmonicida*). Si elle présente un coût en termes de main d'œuvre et d'achat du vaccin, elle évite les mortalités, le surcoût lié aux traitements vétérinaires, ainsi que les effets négatifs sur les poissons par la perte de croissance. Dans la filière piscicole, l'utilisation d'antibiotiques est finalement assez faible grâce à ces bonnes pratiques sanitaires (rapport ANSES d'octobre 2015 sur les ventes de médicaments vétérinaires). Les conditions d'une bonne vaccination

La vaccination est donc une opération rentable, mais nécessite pour cela de réunir certaines conditions. Le bon état de santé du poisson est un impératif, on ne vaccine pas des individus malades. La limitation du stress contribue à leur bonne santé et favorise la réponse immunitaire. De plus, le choix de la méthode vaccinale et la taille des poissons doivent être en adéquation. Contre la yersiniose, nous vaccinerons les juvéniles de 3g par balnéation, puis le rappel à 20g se fera par injection intrapéritonéale. Elle peut être réalisée par du personnel formé ou grâce à des machines spécialement conçues à cet effet.

### LE LIEN VACCIN/IMMUNITÉ

Enfin, la vaccination doit être réfléchie au regard du développement de l'immunité qui peut varier d'un vaccin à l'autre. Il s'agit d'anticiper la période critique, au cours de laquelle la pathologie est censée s'exprimer, pour que les poissons soient prêts à se défendre. La protection n'étant pas définitive, la date de la vaccination doit

également être pensée pour permettre une couverture complète de cette phase critique.

### LE RÔLE DU VÉTÉRINAIRE

La politique vaccinale doit être raisonnée avec le vétérinaire de l'entreprise qui définira le cadre d'intervention du pisciculteur sachant que toute opération de traitement vétérinaire sur le poisson doit être réalisée sous sa tutelle. Il saura prescrire le bon médicament ou le bon vaccin pour une utilisation optimale dans le respect du bien-être animal, de la sécurité sanitaire et de la protection de l'environnement.

■ Jean-Christophe Cormorèche - ADAPRA ■



Chaque année, le GDS propose des formations, en association avec les vétérinaires, et des journées d'informations. Des réunions de secteur ont également lieu chaque hiver.

## ACTIONS GDS 42

# La formation continue des éleveurs



© GDS 42

Des formations sont proposées pour une meilleure santé du troupeau ▲

### MES PREMIERS PAS AVEC LES MÉDECINES ALTERNATIVES: 2 À 3 JOURS (BOVIN ALLAITANT ET LAITIER)

Les médecines alternatives se développent de plus en plus dans les élevages pour diverses raisons (agriculture biologique, résistances aux antibiotiques, délais d'attente...). La formation propose une approche globale de la santé du troupeau ainsi qu'une initiation aux méthodes alternatives: phytothérapie, homéopathie. Ensuite, un thème précis par demi-journée sera traité: pathologies autour du vêlage, maladies néonatales, reproduction, santé de la mamelle.

**Intervenante:** Dr Claudine Fouquet, vétérinaire sur le département, spécialiste des médecines alternatives.

### CONFORT: « TOUT LE LAIT PRÉVU QUAND LES VACHES SE SENTENT BIEN »: 2,5 JOURS

L'inconfort des vaches laitières entraîne des pertes économiques et des répercussions sur l'organisation du travail. Cette formation permet tout d'abord d'identifier et de comprendre les signes d'inconfort de la vache laitière en interprétant les signaux qu'elle envoie. Ensuite, la connaissance des différents facteurs intervenants dans le confort des animaux permet d'agir pour apporter les conditions propices à une bonne productivité.

**Intervenants:** Dr Yves Debeauvais, vétérinaire, et le vétérinaire praticien de la clientèle

### PRATIQUER ET MAÎTRISER LE PARAGE DES BOVINS: 1,5 JOUR

Une formation avec des exercices en condition réelle avec une cage de contention mise à disposition et des profession-

nels expérimentés. Les bases anatomiques et physiologiques de la santé du pied sont rappelées, ainsi que les différentes étapes et les gestes du parage. Le matériel et son entretien sont également abordés.

**Intervenants:** le vétérinaire praticien de la clientèle et un pareur d'Agriservices.

### BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES: 1 JOUR

Le GDS va proposer à tous les détenteurs de volailles, à des fins commerciales, une formation sur la biosécurité afin de maîtriser les facteurs de risque d'introduction de la maladie.

■ Plus d'information sur la Biosécurité P.23

### ACTIONS POUR LES NOUVEAUX INSTALLÉS (OU EN PARCOURS À L'INSTALLATION)

Une action complète qui comprend: Une journée sanitaire et technique concrète sur les outils de prévention et les actions que le GDS propose - Une enveloppe financière de 400 € à utiliser dans les 3 ans après avoir obligatoirement participé à la journée d'information, pour diverses analyses, un diagnostic d'ambiance... dans la limite de 80 % de la dépense - une visite d'élevage personnalisée est en cours d'évolution afin qu'elle corresponde aux besoins des nouveaux installés.

### ET AUSSI

*Des contrôles blancs d'une ½ journée sont organisés en élevage. Leur but est de vous informer sur tous les points passés en revue lors des contrôles réalisés par la DDPP: Bien-être animal - Identification - Pharmacie, sont passés en revue.*

Le GDS vous propose aussi des services pour la prévention des maladies et en lien avec le respect de la réglementation.

## ACTIONS GDS 42 SUITE

# Les services



La collecte des DASRI a lieu une fois par an (fin mars – début avril) ▲

### DASRI : LEUR TRI IMPOSÉ PAR LA RÉGLEMENTATION

Les déchets de soins à risque infectieux regroupent: les piquants, les coupants, les flacons vides ou périmés, les seringues intra-mammaires, les sondes, les objets souillés. Leur traitement doit obligatoirement être réalisé par une filière spécialisée. Pour vous aider au tri et au stockage de ces déchets de soins sur votre exploitation, le GDS vous propose des fûts de 60 litres, disponibles au GDS, sur les stands de concours ou lors du ramassage annuel. Une collecte des DASRI est organisée **une fois par an par le GDS** sur une quinzaine de points de collecte répartis sur tout le département. Les dates de collecte vous seront communiquées, comme chaque année, dans la presse agricole, par mail et par les papillons joints à l'envoi des ASDA. Lors de la collecte, il vous sera délivré un bon de prise en charge attestant de l'élimination des déchets (à conserver en cas de contrôle) ainsi qu'un fût vide.

Attention lors de ces collectes, pour des raisons de sécurité, seuls les fûts propres et fermés seront collectés. De plus, le poids des fûts pleins ne doit pas dépasser les 30 kg.

#### Tarifs HT 2016

Fût vide = 6,00€ - Echange fût plein/fût vide = 20,50€  
(tarifs susceptibles d'évoluer en 2017)

### QUALITÉ DE L'EAU : PENSEZ AUX ANALYSES

L'utilisation d'un captage permet de réaliser des économies non négligeables à condition qu'il soit propre et sain. Il faut privilégier les eaux souterraines et éviter les infiltrations d'eau de surface qui risquent d'entraîner une pollution du captage. Il faut apporter une attention particulière lors de la conception du captage et respecter un périmètre de protection autour du captage (pas de cultures, d'épandage ou de pâturage sur ce périmètre). Les eaux de surface, type retenue collinaire, étang... sont déconseillées pour l'abreuvement, leur qualité étant souvent très variable et leur traitement difficile. Une eau de mauvaise qualité peut entraîner des problèmes sanitaires graves dans un élevage comme des avortements, des diarrhées des veaux, des mammites...

Des analyses régulières permettent de vérifier la qualité de l'eau de votre captage. Les critères de la charte des bonnes pratiques (laiteries) sont pris en compte dans les analyses. Des tournées de prélèvements sont réalisées sur le département, mais regroupées en fonction des secteurs. ■

#### 3 types d'analyses sont proposées selon vos besoins :

- **bactériologie** (flores totales, Escherichia coli, Entérocoques, Coliformes, sulfite-réducteurs) = 70 € HT
- **bactério. + chimie simple** (pH, nitrates) = 80 € HT
- **bactério + chimie complète** (pH, nitrates, dureté, nitrites, MO, fer) = 100 € HT

**Possibilité de contrat avec passage tous les 12 à 18 mois** – le GDS vous contacte automatiquement pour prendre un RDV, réduction de 5 € par analyse.

Un avortement au sens réglementaire est un avortement infectieux avec expulsion d'un fœtus ou d'un animal mort-né ou succombant dans les 48 heures suivant la naissance, à l'exclusion des avortements d'origine manifestement accidentelle.

## AVORTEMENTS

# Réglementation et analyses complémentaires



Il faut être vigilant quel que soit le stade de l'avortement ▲

### DÉCLARATION D'AVORTEMENT : UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

En cas d'avortement, l'éleveur doit rapidement appeler son vétérinaire sanitaire pour effectuer la déclaration obligatoire de tout avortement et les prélèvements pour la recherche de la brucellose (prise en charge à 100% par l'Etat) et des autres maladies abortives si c'est nécessaire.

### QUELS SONT LES SEUILS D'ALERTE POUR FAIRE DES RECHERCHES COMPLÉMENTAIRES ?

Le nombre d'avortements ou leur répétition sont des critères d'alertes :

- Pour les **bovins** : 2 avortements ou plus dans le mois ou 3 avortements dans l'année.
- Pour les **ovins et caprins** : la série d'avortements est définie par plusieurs avortements en une semaine.

### LES RECHERCHES À EFFECTUER

Analyses	Sérologie	PCR	Culture bactérienne
Nature du prélèvement	Sang de la mère	Avorton, placenta, mucus vaginal	Avorton, placenta, mucus vaginal
Maladies recherchées	Brucellose (obligatoire), BVD, Néosporose, Fièvre Q, Chlamydie, Toxoplasmose, Ehrlichiose	BVD, Fièvre Q, Chlamydie, Ehrlichiose	Salmonellose, Listériose

### QUELLE PRISE EN CHARGE ?

Le Conseil Départemental et le GDS vous aident financièrement en remboursant les 2/3 du montant HT des analyses réalisées dans le cadre d'une recherche avortement (sur présentation d'une copie de la facture du laboratoire).

### LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- **Il faut penser à se protéger soi et sa famille.** En effet, il est possible que la cause soit un germe transmissible à l'homme (zoonose).
- Utiliser des **gants** et un **gel désinfectant** pour aider l'animal à mettre bas, ou pour manipuler le ou les avortons.
- Les **vêtements** doivent être lavés au minimum à 60°C et le **matériel** utilisé pour l'avortement est soit lavé et désinfecté de façon correcte, soit brûlé.
- **Isoler l'animal** qui a avorté pour limiter le risque d'épidémie, car il est potentiellement source de contamination (forte dissémination par la délivrance et les écoulements vaginaux).
- Empêcher les **carnivores domestiques** de s'approcher des produits de l'avortement et de l'animal avorté (ingestion de délivrance...). ■

### ZOOM SUR LA NÉOSPOROSE BOVINE

*Maladie parasitaire, elle peut entraîner des avortements chez les bovins infectés. Les animaux porteurs transmettent le parasite à leur descendance, ainsi des lignées complètes de bovins peuvent être contaminées.*

*Une autre voie de contamination existe par l'intermédiaire du chien. Celui-ci se contamine en ingérant des délivrances ou avortons infectés, puis excrète le parasite dans ses crottes. Si les excréments du chien se mélangent dans l'alimentation des bovins, ces derniers vont se contaminer en ingérant les fourrages souillés. En cas d'avortement positif à la néosporose, il est conseillé de dépister la lignée de l'animal positif et d'effectuer un sondage sérologique sur quelques animaux à problème. Si plusieurs animaux sont trouvés séropositifs sans lien de parenté, un dépistage plus large pourra être envisagé. Le GDS propose un plan et des aides financières aux analyses.*

# Prophylaxies : ce qu'il faut faire



© GDS 61

Une bonne contention est indispensable

BOVINS	Cheptels laitiers livrant du lait en laiterie	Cheptels allaitants, cheptel lait vente directe
<b>Statut IBR</b>		
Indemne	2 analyses lait de mélange	Prises de sang sur bovins > 24 mois
En cours de qualification	2 analyses lait de mélange	Prises de sang sur bovins > 24 mois
En cours d'assainissement*	Prises de sang sur bovins > 12 mois	Prises de sang sur bovins > 12 mois
Non conforme	Prises de sang sur bovins > 12 mois	Prises de sang sur bovins > 12 mois
<b>Brucellose</b>	Analyses annuelles	Analyse sur 20 % des bovins de + de 2 ans avec un minimum de 10 ou tous les bovins
<b>Leucose</b>	Analyses annuelles	Analyse sur 20 % des bovins > 24 mois avec un minimum de 10 pour les cheptels ou tous les bovins des communes <b>de St-Romain-la-Motte à Vougy</b> (rythme quinquenal)
<b>Tuberculose</b>	Tuberculinations des: 1/ cheptels à risque - cheptels en lien épidémiologique (un courrier est envoyé aux éleveurs concernés et à leur vétérinaire) 2/ du dernier tiers des cheptels « lait cru » non contrôlés en 2014-2015 et 2015-2016	

\*cas particulier des troupeaux ayant éliminé leurs derniers bovins connus positifs : jusqu'au 31/12/2017, possibilité de PS sur bovins > 24 mois (et pas de LGM pour les laitiers).

Pour les ateliers laitiers, les analyses sur lait de tank sont toujours commandées et financées par le GDS pour ses adhérents. En allaitant, pour les prophylaxies annuelles réalisées par votre vétérinaire sanitaire, il faut impérativement utiliser les Documents d'Accompagnement des Prophylaxies (DAP) que nous envoyons aux vétérinaires, pour les bovins, les ovins, les caprins et les porcs.

OVINS ET CAPRINS	Rythme des prises de sang	Animaux à prélever	
Tous les cheptels	Quinquennal	Une fraction du cheptel pour les communes de Commelle Vernay à Marcoux	
<b>Contrôles par fraction des cheptels ovins et caprins</b>			
Catégorie d'animaux à prélever	Troupeaux < 50 ovins/caprins	Troupeaux 50 à 200 ovins/caprins	Troupeaux > 200 ovins/caprins
Mâles non castrés âgés de 6 mois et plus	Tous	Tous	Tous
Animaux introduits dans l'année écoulée	Tous	Tous	Tous
Femelle en âge de reproduire	Toutes	50	25%

## Transformation fromagère : pensez aux autocontrôles sur les fromages

PORCS	AUJESZKY Buvard individuel	PPC	SDRP Buvard individuel
<b>Multiplicateur, sélectionneurs</b>			
Moins de 15 reproducteurs	Tous les reproducteurs 4 fois / an	Tous les reproducteurs 1 fois / an	10 prélèvements / bâtiment
Plus de 15 reproducteurs	15 reproducteurs 4 fois / an	15 reproducteurs 1 fois / an	
<b>Elevage plein air (porcs et sangliers) Naisseur et naisseurs engraisseurs</b>			
Moins de 15 reproducteurs	Tous les reproducteurs 1 fois / an		10 prélèvements / lot de reproducteurs
Plus de 15 reproducteurs	15 reproducteurs 1 fois / an		
<b>Elevage plein air (porcs et sangliers) Post sevrés et engraisseurs</b>			
Moins de 20 porcins	Tous		
Plus de 20 porcins	20 porcins		
Naisseur et naisseurs engraisseurs en bâtiment			Truies : 10 prélèvements / bâtiment et Engraissement : 5 porcs

## LES CONTRÔLES LORS D'INTRODUCTION DE BOVINS

### Que faut-il faire ?

- Suite au nouvel arrêté ministériel fixant les mesures de lutte contre l'IBR, le contrôle sérologique individuel à l'introduction (achat, prêt, pension) est obligatoire quel que soit l'âge du bovin (même un veau) **dans les 15 à 30 jours qui suivent l'introduction**. Les bovins issus d'un cheptel non qualifié « indemne IBR » devront **en plus** faire l'objet d'une prise de sang dans les 15 jours avant la sortie du cheptel vendeur.

- L'analyse BVD est obligatoire pour tous les bovins sauf pour les bovins déjà connus non-IPI et attestés (attestation ou coupon avec ASDA) qui ont eu un transport direct entre le cheptel vendeur et l'acheteur (sans rupture de charge) et pour les bovins en ASDA jaunes élevés en bâ-

timents fermés.

- Les dérogations à l'introduction IBR : si transport direct par l'éleveur, sans rupture de charge ni mélange avec d'autres bovins (fiche dérogation et ASDA remplies recto verso envoyées au GDS le plus vite possible). Même dans le cas d'une dérogation IBR, l'analyse BVD reste obligatoire sauf pour les bovins déjà connus non-IPI et attestés.

**Il ne faut pas oublier que pour un reproducteur, le meilleur moyen de protéger son troupeau est de réaliser la prise de sang d'introduction avec un résultat négatif.**

### Les contrôles obligatoires lors des différentes situations

Age du bovin introduit	Délai sortie entrée	Bovin issu d'un cheptel non à risque pour la tuberculose	Bovin issu d'un cheptel à risque vis pour la tuberculose* ou des départements : 09, 13, 16, 2A, 2B, 21, 24, 30, 34, 40, 47, 64.
Moins de 6 semaines	indifférent	Analyse IBR + BVD	Analyse IBR + BVD
	Moins de 6 jours	Analyse IBR + BVD	Analyse IBR + BVD - Tuberculination**
6 semaines à 24 mois	7 jours et plus	Analyse IBR + BVD Tuberculination**	Analyse IBR + BVD - Tuberculination**
	Moins de 6 jours	Analyse IBR + BVD	Analyse IBR + BVD - Tuberculination**
Plus de 24 mois	7 jours et plus	Analyse IBR + BVD Tuberculination** Analyse brucellose	Analyse IBR + BVD - Tuberculination** Analyse brucellose

\*courrier envoyé aux éleveurs concernés et à leur vétérinaire

\*\*tuberculination sauf si contrôle d'extroduction dans les 6 semaines précédant le départ

### J'ACHÈTE UN BOVIN : CE QU'IL FAUT FAIRE POUR QUE JE REÇOIVE L'ASDA

→ J'appelle mon vétérinaire pour les opérations obligatoires,

→ Je remplis les rubriques (date, signature, ICA) au recto et au verso de l'ASDA et je la donne à mon vétérinaire pour qu'elle suive les tubes de sang,

→ Je notifie rapidement auprès de l'EDE,

→ **La nouvelle ASDA est éditée.**

■ **ATTENTION** si les dates de sortie et d'entrée ne sont pas renseignées au dos de l'ASDA, l'analyse brucellose sera faite automatiquement (frais à la charge de l'éleveur).

■ *Pensez aussi aux autres maladies ! Faites les analyses du kit introduction. Voir P.7*

### + d'infos

Pour les DAP, ASDA vertes et jaunes, pour les introductions ou les rééditions d'ASDA, n'hésitez pas à nous appeler au 04 77 92 12 38, tout le monde gagnera du temps.



© Isabelle Drouet

### Prélèvement sanguin ▲

\* Une participation financière du département par élevage et par campagne. Les visites supplémentaires sont à la charge de l'éleveur. Les aides du Département sont à déduire des factures du vétérinaire.

\*\* Participation de l'Etat aux frais de prélèvements et d'analyses reversée aux éleveurs

\*\*\* Remboursement du coût HT par le GDS sur des financements 50% Département 50% GDS pour les cheptels suite à abattage total ou en lien épidémiologique.

Remboursements assurés jusqu'au 31/12/2016. Révisable pour 2017.

Dans les autres cas, les honoraires restent à charge de l'éleveur

Les tarifs de la visite de prophylaxie s'entendent sur des animaux dont la contention est assurée par leur propriétaire ou détenteur. Dans le cas contraire, le vétérinaire peut appliquer un tarif libéral.

D'autre part, si le rendez-vous est fixé à la demande de l'éleveur, suite à refus du rendez-vous fixé par le vétérinaire, hors cas de force majeure, la visite sera facturée 44,24 €, les frais de déplacement à 0,42 € du km réel.

Une intervention, au cours de laquelle sont effectués des actes techniques concernant plusieurs prophylaxies, ne peut donner lieu à la rémunération que d'un seul déplacement.

# PROPHYLAXIES

## Les tarifs 2016/2017

ACTES ET VISITES	PROPHYLAXIE REPARTITION			
	TOTAL	ETAT	DEPARTEMENT	ELEVEURS
<b>CHEPTEL D'ENGRaisseMENT</b>				
Visite Initiale	82,35			82,35
Visite de maintien	41,17			41,17
<b>TUBERCULOSE</b>				
Par visite (visite + forfait déplacement)	28,44 *			28,44 *
IDC par Bovin (non compris fourniture du matériel)	6,91***			6,91***
<b>BRUCELLOSE</b>				
<b>BOVINS (+ IBR, leucose)</b>	28,44 *		7,97	20,47
<b>Visite* (visite + forfait déplacement)</b>				
Prise de sang	2,31		1,91	0,40
<b>OVINS/CAPRINS</b>				
Visite *	28,44 *		10,43	18,01
Prise de sang				
De 1 à 25 animaux	1,28		0,83	0,45
26 et plus de 26 animaux	1,18		0,83	0,35
<b>Frais de déplacement prophylaxies hors tournée</b>	0,42			
par Km réellement parcouru				
Ce tarif n'est pas applicable lorsque les prophylaxies sont organisées en tournées sur proposition du vétérinaire sanitaire, auquel cas le déplacement est inclus dans le tarif de la visite.				
<b>AUJESZKY (Porcs)</b>				
Visite *	28,44			
Prélèvement Sang par scarification *	2,06	** 1,22		
par ponction *	3,09	** 1,22		
Participation au coût des analyses		** 1,70		
Complément de visite SDRP	5,00			
<b>VISITE D'INTRODUCTION</b>				
Vacation en tournée	22,13			22,13
Tuberculination/Bovins (non compris fourniture du matériel)	3,90***			3,90***
IDC par Bovin (non compris fourniture du matériel)	6,91***			6,91***
2 <sup>ème</sup> visite lecture kms inclus	28,45***			28,45***
Prélèvement sang Bovin	2,31			2,31
Prises de sang Ovin/Caprin	1,28			1,28
Indemnité kilométrique	0,42			0,42
<b>VACCINATION IBR</b>				
Visite	28,44			28,44
Vacation hors tournée (sur exigence de l'éleveur)	44,24			44,24
Acte	2,06			2,06

Prix HT (hors taxes)

### **GDS de la Loire**

43, Avenue Albert Raimond  
BP 20057  
42 272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX  
Tél 04 77 92 12 38 Fax 04 77 92 12 14  
[contact.gds42@reseaugds.com](mailto:contact.gds42@reseaugds.com)

### **Direction Départementale de la Protection des Populations**

Immeuble "Le Continental"  
10 rue Claudius Buard, CS40272  
42014 ST ETIENNE CEDEX 02  
Tél 04 77 43 44 44 Fax 04 77 43 53 02  
[ddpp-pa@loire.gouv.fr](mailto:ddpp-pa@loire.gouv.fr)

### **TERANA (Laboratoire Vétérinaire Départemental)**

Zone Industrielle de Vaure - BP 207  
42605 MONTBRISON CEDEX  
Tél 04 77 58 28 05 Fax 04 77 58 00 40  
[loire@labo-terana.fr](mailto:loire@labo-terana.fr)

### **E.D.E Identification**

Accueil téléphonique et réception des visiteurs  
uniquement le matin de 8h30 à 12h00  
43 Avenue Albert Raimond - BP 10056  
42 272 ST ETIENNE CEDEX  
Tél 04 77 92 12 36 Fax 04 77 92 52 09

### **Chambre d'Agriculture de la Loire**

Un accueil unique pour les 3 pôles  
Tél 04 77 92 12 12  
[cda42@loire.chambagri.fr](mailto:cda42@loire.chambagri.fr)  
[www.terresdeloire.fr](http://www.terresdeloire.fr)  
■ 43 Avenue Albert Raimond BP 40050  
42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX  
Fax 04 77 91 42 12  
■ ZI Le Forum Rue du Colisée BP 20021.  
42 110 FEURS  
Fax 04 77 26 63 60  
■ 23 Boulevard Charles de Gaulle  
42120 LE COTEAU  
Fax 04 77 71 91 67

### **Loire Conseil Elevage**

Sourcieux -42600 CHALAIN LE COMTAL  
Tél 04 77 54 44 98 Fax 04 77 94 50 07  
[accueil@loire-controle-laitier.fr](mailto:accueil@loire-controle-laitier.fr)

### **Coopel**

Sourcieux - 42600 CHALAIN LE COMTAL  
Tél 04 77 36 34 44 Fax : 04 77 36 34 49  
[contact@coopel.fr](mailto:contact@coopel.fr)

### **Equarrissage Monnard**

Les Plaines - 42120 PERREUX  
Bureaux ouverts : 7h00-12h00 et 13h30-18h00  
(pour obtenir identifiant + mot de passe contactez  
Monnard au 03.84.87.15.00  
ou [monnard@monnard.fr](mailto:monnard@monnard.fr))  
Tél 04 77 68 74 66 Fax 04 77 68 01 76  
Demande d'enlèvement par internet :  
[www.monnard.fr](http://www.monnard.fr)

### **DDT**

[www.loire.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.loire.equipement-agriculture.gouv.fr)  
2 avenue Grüner, CS 90509  
42014 Saint-Etienne CEDEX 02  
Tél 04 77 43 80 00 - Fax: 04 77 43.80.06  
[ddt@loire.gouv.fr](mailto:ddt@loire.gouv.fr)

### **Agri-Services GDS**

Ambiance de bâtiment, parage, rainurage, dératification...  
18 Avenue des Monts d'or  
69890 La Tour de Salvagny  
Tél 04 78 19 60 70 Fax 04 78 19 60 71

### **AgroDirect**

Matériel d'élevage - [www.agrodirect.fr](http://www.agrodirect.fr)  
Maison de l'Elevage  
145 Espace des Trois Fontaines 38140 Rives  
Tél 09-74-50-85-85 (choix 2)  
Fax 04 76 05 28 63  
Mail : [agrodirect@agrodirect.fr](mailto:agrodirect@agrodirect.fr)

## **BULLETIN D'INFORMATION DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE SANITAIRE DE RHÔNE-ALPES**

(Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie)

**Directeurs de publication** : Présidents des GDS 01, 07, 26, 38, 42, 69, Savoie

**Rédacteurs en chef** : GDS Rhône-Alpes

**Chef de projet** : Chantal Weber

**Conception** : Apasec Lyon

**Impression** : Imprimerie Despesse.



**[www.frgdsra.fr](http://www.frgdsra.fr)**

**Tirage** : 2600 (GDS 01), 2600 (GDS 07), 1350 (GDS 26), 3000 (GDS38),  
3800 (GDS 42), 2750 (GDS69), 3900 (GDS des Savoie)



QUEL  
AGRICULTEUR  
*mettrait*  
LA CHARPUE  
AVANT  
LES BOEUFES?

**# GUIDE INSTALLATION**

Nous vous accompagnons à chacune des étapes clés de votre installation.



Toute une banque  
pour vous